

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. III.—No. 22.

MONTREAL, JEUDI, 30 MAI, 1872.

ABONNEMENT, \$3 00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

GALERIE NATIONALE.

MONSIEUR THOMAS COOKE.

PREMIER EVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

Né le 9 Février 1792, mort le 31 Mars 1870.

En essayant d'esquisser la vie de monseigneur Thomas Cooke, premier évêque des Trois-Rivières, nous croyons rencontrer les désirs de beaucoup de personnes. Le souvenir de ce prélat est encore vivant au milieu du peuple qu'il a gouverné pendant des années longues et heureuses, et plus d'une âme s'est plaint de ce qu'il ne s'était pas trouvé, parmi ceux à qui il a fait du bien, un seul historien pour transmettre à la postérité le souvenir de ses vertus. Nous en avons gémi nous-même, et puisque personne n'apparaît encore sur la scène, nous nous décidons à faire ce que nous pourrions dans une œuvre qui nous a toujours paru au-dessus de nos forces. C'est une belle et noble figure que nous avons à présenter au lecteur, aujourd'hui. Elle est restée dans notre mémoire telle qu'elle nous est apparue dans notre première jeunesse. C'était en 1857, Mgr Cooke faisait sa visite pastorale. Il arriva dans notre paroisse natale au milieu d'une affluence considérable, et nous nous le représentons encore s'avancant vers l'église, la crosse en main et la mitre en tête. Il était beau à voir dans cette circonstance : cette figure mâle et calme, cette dignité dans le maintien, cette démarche majestueuse, tout imposait en lui. Ce jour-là, nous avons conçu la plus grande idée possible de l'épiscopat catholique. Quelle magnifique personnification de l'autorité que ce saint évêque !

Cet air de dignité qui nous avait tant frappé, Mgr Cooke le conservait dans toute sa conduite ; jamais de bassesses ni de trivialités en lui. C'était le prêtre, c'était l'évêque qui ne se souvient pas d'avoir été autre chose, et qui ne peut, par conséquent, se ravaler aux allures des mondains. Il était né prêtre, on ne peut se le représenter vivant dans un autre état.

C'était avant tout un homme d'ordre, de dévouement et d'énergie.

Il se soumettait aux lois et règles de l'église avec une exactitude scrupuleuse, et il ne concevait pas qu'un prêtre pût en agir autrement. Quand donc il s'apercevait qu'on enfreignait la discipline ecclésiastique, il se trouvait singulièrement indigné, son sang d'irlandais bouillonnait dans ses veines, et il foudroyait le délinquant d'un mot terrible, ou d'une sentence proverbiale dont on se souvenait longtemps. (1) Cependant il n'avait point de rancune, parce qu'il ne s'excitait jamais qu'à la surface ; le fond de son cœur était la bonté.

L'évêque des Trois-Rivières se montrait extrêmement jovial dans ses rapports journaliers avec les prêtres, et possédait à un haut point le beau talent de narrer. Il avait aussi des réparties adroites et piquantes ; mais il faut bien avouer ici qu'il lui arrivait de passer les justes bornes. Sa répartie, quelquefois, n'était plus une pointe, c'était un dard.

Par respect, le pauvre prêtre maltraité avalait péniblement la réponse qui lui était venue naturellement sur les lèvres, tout en disant intérieurement : si vous n'étiez pas mon supérieur, je saurais bien vous trouver une réponse.

Avec les laïques, Mgr Cooke était d'une urbanité et d'une politesse exquise. Il était d'une douceur incomparable avec les enfants. "Souvent" dit le *Journal des Trois-Rivières* "se promenant dans les rues de cette ville, il se plaisait à les arrêter, à les questionner, à s'informer de leurs parents, et jamais il ne les quittait sans leur donner une caresse amicale."

(1) Il ne semblait pas soupçonner qu'aucun de ses prêtres pût devenir rebelle ; voilà pourquoi, peut-être, il négligeait les ménagements et les détours de l'autorité qui craint.

Il était enfin d'une charité sans égale pour les pauvres, et ceux-ci lui rendaient en amour le bien qu'il leur faisait par ses aumônes ; jamais père ne fut plus tendrement aimé. Quand il est disparu de ce monde, nous n'en pouvons douter, les larmes les plus sincères ont dû être versées par des malheureux. Tel était Mgr Cooke : caractère digne mais impérieux ; chrétien rigide pour lui-même (ce qui n'offre pas d'inconvénients), mais exigeant un peu trop pour les autres ; charitable, tendre, affectueux, mais s'excitant avec facilité et prêt à foudroyer pour des peccadilles.

Afin de rendre son portrait ressemblant, nous n'avons pas voulu le flatter. Nous ne faisons pas son panegyrique, mais son histoire.

Nous le savons, il y en a qui n'ont gardé de Mgr Cooke que le souvenir de ses actes de sévérité et de rudesse ; cela est tout-à-fait injuste. Quoi ! cette régularité incomparable, ce zèle brûlant, cette charité sans bornes, cette piété angélique, ces exemples d'abnégation et de dévouement qu'il a tant de fois donnés à son clergé et aux fidèles, tout cela pourrait être oublié ou compté pour rien ! Mais l'Eglise n'a-t-elle pas à désirer d'avoir toujours des prélats semblables à lui, pour faire fleurir l'amour de la discipline. L'église des Trois-Rivières a-t-elle souffert de la sévérité de Mgr Cooke ? On sait, au contraire, que l'épiscopat de Mgr Cooke a été un temps de paix et de gloire pour elle ; la concorde a toujours régné, et la piété a fleuri chez les prêtres et chez les fidèles. Dans notre temps de relâchement, craignons d'accuser trop facilement les âmes sévères.

Maintenant, nous n'en doutons pas, le lecteur aimera à nous suivre dans les détails de la vie du vénérable évêque des Trois-Rivières. Nous allons pénétrer dans un riche parterre, il nous serait impossible de signaler et d'analyser chaque fleur, mais nous irons tout droit aux objets qui y frappent le plus les regards, nous nous arrêterons à considérer les fleurs dont les parfums nous paraîtront plus suaves et plus recherchés.

Mgr Cooke est né à la Pointe-du-Lac, le 9 février 1792, d'un père irlandais et d'une mère canadienne-française. Sa mère, Isabelle Guay, était surtout remarquable par un caractère fort et une piété ardente ; c'était une femme canadienne comme celles que le Père Félix a louées du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris.

Son père, Jean-Thomas-Cooke, était Irlandais pur-sang. Il avait commencé à fréquenter les écoles en Irlande, mais la manière dont il était traité par ses parents d'abord et par ses maîtres d'école ensuite, vint à peser trop lourdement pour son caractère raide, vif et fier. Un jour il s'entendit avec de petits compagnons, qui se prétendaient aussi maltraités que lui, et tous résolurent de s'enfuir en Canada. Ils s'introduisirent secrètement dans un vaisseau qui partait pour l'Amérique, et se montrèrent au capitaine seulement lorsqu'ils furent rendus en pleine mer. Le capitaine fut dans le dernier embarras pour savoir que faire des jeunes fugitifs ; mais, arrivé en Canada, il eut le plaisir de trouver des compatriotes qui se chargèrent des émigrés et leur trouvèrent des situations.

Thomas Cooke fut recommandé au commandant de l'Île Ste. Hélène, et placé par lui dans un moulin des environs de Montréal, afin qu'il apprit le métier de meunier. Il avait alors de douze à seize ans.

Le seigneur Montour, pour satisfaire ses goûts celtiques, avait bien voulu se passer la fantaisie de faire venir un meunier irlandais, pour son moulin de la Pointe-du-Lac ; on lui envoya Jean-Thomas Cooke.

Le meunier n'était pas encore marié ; il fit bientôt la connaissance d'Isabelle Guay, fille d'un excellent cultivateur de l'endroit, et parvint à obtenir sa main, après avoir vaincu une forte opposition de la part des parents. Le nouveau couple

établit d'abord dans une grande maison située à proximité du moulin, probablement sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la demeure enchantée de l'honorable Mailhot. Dieu bénit le mariage du meunier, il lui naquit là plusieurs enfants, entre autres Thomas, qui devait être Mgr Cooke. Il était en état de faire quelques épargnes, et il parvint à acheter une petite terre située à une demi-lieue du moulin, sur laquelle la famille alla s'établir.

Le jeune Thomas ou Tom, comme on l'appelait, servait déjà la messe depuis plusieurs années avec André, son frère. Ces deux enfants s'étaient fait aimer de M. Orfroy, le curé du lieu, qui, par une complaisance rare, voulut bien leur faire lui-même l'école. On ne trouvait pas des instituteurs à toutes les portes alors, et c'était un grand bienfait que M. Orfroy accordait à ses servants de messe. André ne put rien apprendre, mais Thomas était appliqué et réussissait à merveille. Plusieurs traits nous montrent son goût extraordinaire pour l'étude. Quand la famille se fut établie à une demi-lieue du moulin, il était chargé de porter chaque jour le dîner à son père, du moins pendant la saison de l'été ; mais il ne voulait pas perdre le temps du voyage ; il suivait la grève, pour n'être dérangé par personne, et s'en allait en étudiant. Souvent aussi sa mère lui commandait d'aller chercher les vaches de la ferme ; il partait aussitôt, le livre à la main. Arrivé au bout du pré, l'herbe fraîche l'invitait à s'asseoir, le silence l'invitait à l'étude, il oubliait tout et se plongeait dans ses livres. La brunante arrivait ainsi, et la mère inquiète se voyait contrainte d'envoyer quelqu'un à la recherche du petit étudiant.

Le souvenir qui reste de son caractère d'alors c'est qu'il était écrivain, mais pieux et d'un excellent cœur.

M. Orfroy avait déjà enseigné à son servent de messe les premiers éléments de la langue française et de la langue latine, lorsqu'arriva une nouvelle importante et qui fit beaucoup de sensation : l'école de Nicolet, fondée par M. Brassard, avait été léguée à Mgr Denault, et changée par lui en une haute maison d'éducation. Les cours s'ouvraient sous la direction d'un ecclésiastique distingué, M. Roupe, plus tard prêtre de St. Sulpice.

C'était en 1804, M. Orfroy ne crut pas trouver de circonstance plus favorable, il y envoya immédiatement son élève. Ainsi Mgr Cooke fut l'un de ces vingt-neuf élèves qui vinrent se ranger sous la direction de M. Roupe, dans la bâtisse qu'on appelle encore le vieux collège, et qui furent les aînés de la grande famille de Nicolet. Alors on ne faisait pas ses classes aussi facilement qu'aujourd'hui ; les livres manquaient, il fallait copier de sa main tout ce que l'on devait confier à sa mémoire.

Malgré cela, Mgr Cooke fit un excellent cours d'études, car il apprit parfaitement tout ce qu'il lui fut donné d'apprendre. Jusqu'à ses dernières années, ses souvenirs classiques étaient demeurés frais dans sa mémoire, et, à toute heure, il entremêlait son discours de citations du plus heureux effet. En quatre ans, il fit ses classes de littérature et termina ainsi ses études à Nicolet, car on n'y faisait pas encore les classes de Philosophie. Il était alors âgé de 16 ans.

Cette année, 1808, un malheur affreux vint fondre sur la famille Cooke.

Le meunier du seigneur Montour avait quitté le moulin de la Pointe-du-Lac, et après avoir été employé au moulin de M. Hart, puis à celui de Ste. Marguerite, il s'était associé avec un nommé Courteau et avait fait l'acquisition du moulin du Cap de la Madeleine. Son associé avait une renommée équivoque et se faisait craindre partout à la ronde. Comme le meunier Cooke se trouvait un jour aux Trois-Rivières, et qu'il pressait Courteau de s'embarquer, afin de pouvoir traverser avant la nuit, celui-ci, échauffé par le vin, lui dit insolemment : "tu

n'as pas besoin de tant te presser, tu n'es pas pour arriver au Cap ce soir." Il n'y avait pas alors de pont jeté sur le St. Maurice, il fallait traverser ou en bac ou en canot.

Les deux associés s'embarquèrent tard, et il n'est que trop vrai que le pauvre Cooke ne se rendit pas au cap de la Madeleine. Quand Courteau aborda seul au rivage, on lui demanda : qu'as-tu fait de ton compagnon ?—Comme nous traversons il est tombé à l'eau et s'est noyé.—Mais voilà son chapeau, comment cela se fait-il ?—J'ai essayé de le prendre par les cheveux, son chapeau m'est resté dans la main.—Mais voilà du sang dans ton esquif ?—Il s'est frappé en tombant et a répandu le sang que vous voyez.

Evidemment, Jean Thomas Cooke avait été assassiné. Cependant il n'y avait pas de témoin du fait, et la loi, alors, n'était pas en vigueur comme elle est aujourd'hui, la chose ne fut pas poursuivie, mais tout le monde avait horreur de Courteau comme d'un meurtrier. Un monsieur Labbé, de la Pointe-du-Lac, alla recueillir la malheureuse famille, et emmena chez lui tous les enfants (au nombre de huit, croyons-nous) à l'exception de Thomas, qui n'étant encore âgé que de 16 ans, avait déjà choisi sa place à l'ombre des autels.

Mgr Plessis avait remarqué, parmi les autres élèves de Nicolet, cet enfant que M. Orfroy faisait instruire, aidé de quelques autres personnes ; avec sa perspicacité ordinaire, il avait deviné que cet élève serait un jour l'un des membres les plus distingués de l'Eglise du Canada.

Dans l'automne de cette même année, 1808, il le faisait rendre au Séminaire de Québec pour lui faire étudier la philosophie et la théologie. On sait qu'il demeurait lui-même au séminaire de Québec ; avec un pareil modèle sous les yeux, l'abbé Cooke commença dès lors son apprentissage à l'épiscopat, et certes il a profité à merveille des leçons de son illustre maître. Dans ses dernières années, il parlait encore très souvent des conférences familiales et pratiques que l'évêque Plessis donnait chaque dimanche, et par lesquelles il épanchait dans le cœur de ses ecclésiastiques cet amour du devoir, ce zèle de l'apostolat dont il était tout rempli. Nul n'admirait plus sincèrement le grand évêque de Québec, et l'une des joies de ses vieux ans fut de voir Mgr Lafèche donner aux ecclésiastiques du collège des Trois-Rivières des conférences hebdomadaires rappelant celles qu'il avait reçues lui-même, avec tant de reconnaissance dans sa jeunesse.

Après avoir passé une année au Grand Séminaire, le jeune abbé Cooke fut envoyé à St. Hyacinthe. On parlait beaucoup alors de la fondation d'un collège dans cette ville, et M. Girouard, curé de la paroisse, qui était à la tête du mouvement, désirait établir une bonne école qui fût comme le noyau de la future communauté. L'évêque de Québec entraînait complètement dans ses vues, et voilà pourquoi il lui envoyait comme professeur un homme d'énergie et de talent. L'école que l'abbé Cooke établit (1) dans la *Salle des habitants*, devint donc le berceau du collège de St. Hyacinthe, comme l'école de M. Bellerive avait été le berceau du collège de Nicolet. Une lettre de M. l'abbé Ouellette nous apprend même que le jeune professeur avait été chargé de tenir les comptes des dépenses faites pour la fondation du nouveau collège. "Mgr Cooke," ajoute l'abbé Ouellette, "aimait à donner ces détails. En 1852, quand les écoliers de St. Hyacinthe allèrent à Québec, ils arrêtèrent aux Trois-Rivières et Mgr Cooke voulut bien leur adresser la parole, et leur dit, en cette circonstance, qu'il se rappelait toujours avec plaisir son séjour ici." Voilà donc que le nom de Mgr Cooke est inséparable de l'histoire du collège de St. Hyacinthe, comme il l'est de celle des collèges de Nicolet et des Trois-Rivières, tant il est vrai que toute sa vie ne fut qu'un long acte de dévouement en faveur de l'éducation.

Après deux années d'enseignement à St. Hyacinthe, l'abbé Cooke retourna au Grand Séminaire de Québec. L'esprit d'ordre qui l'a toujours distingué se faisait remarquer surtout pendant ses années d'études théologiques. Il n'avait pas cette légèreté qui fait voler d'une étude à une autre étude et d'un livre à un autre livre. Il se moquait agréablement de certains ecclésiastiques de son temps qui avaient toujours beaucoup de livres sous le bras et peu de science dans la tête. Il étudiait peu d'auteurs, mais il s'appropriait la science de ceux qu'il étudiait : *timeo hominem unius libri*.

Tout en continuant à étudier la théologie, il fut nommé, en 1812 professeur de seconde au petit séminaire de Québec, puis professeur de Rhétorique (2) en 1813, ce qui montre le cas que l'on faisait des capacités du jeune ecclésiastique Nicolétain.

Enfin, le 11 Septembre 1814, il recevait l'ordre sacré de la prêtrise, et Mgr. C. Panet, (3) coadjuteur de l'évêque de Québec et curé de la Rivière Ouelle l'appela auprès de lui, pour lui faire exercer la double fonction de Secrétaire et de Vicaire. (4) L'abbé Cooke remplit ce pénible ministère pendant trois ans, puis il partit pour exercer un ministère plus difficile encore, celui de missionnaire à la Baie des Chaleurs. Dieu qui avait de grandes vues sur lui voulait donner à ses vertus le cachet de l'épreuve ; l'or, avant d'être réputé pur doit avoir passé par le creuset. Le poste principal de ses missions, celui où il résidait, était la Caraque, mais il avait dix autres postes à desservir, il devait parcourir pour cela soixante-dix lieues de côte. Pendant six longues années il accomplit sa rude tâche avec une gaieté de cœur et une persévérance admirables. Dans une maladie que ses fatigues lui avaient fait contracter, un accident faillit lui devenir tout-à-fait funeste : il prit un poison violent en guise d'une médecine qui lui était préparée. Il se rendit aux portes du tombeau. Dieu, cependant, ne permit pas à la mort de frapper son dernier coup, le missionnaire revint à la santé, mais il se ressentit toute sa vie des suites de ce déplorable accident.

Mgr Plessis avait promis au missionnaire de la Caraque la cure de St. Ambroise. Après six ans de travail, le pauvre prêtre rappela à son évêque la promesse qu'il lui avait faite. Hélas ! cette promesse ne pouvait être exécutée pour le moment ; l'abbé Cooke se retira alors à la Pointe-du-Lac, en attendant les jours favorables. Il n'eût pas longtemps à attendre ; dès le 1er Mars 1824, Mgr. Plessis se trouvait en état

de tenir sa parole, et installait son ex-secrétaire dans la cure de St. Ambroise.

Le digne curé montra ici, d'une manière particulière, son cœur de prêtre et d'apôtre. Il se dévoua au bien de ses ouailles avec un amour et un zèle qui ne semblaient pas connaître de bornes. On eût dit qu'il voulait reprendre les quelques mois de repos, pourtant si bien mérités, qu'il avait eus l'année précédente. Comme il avait deux églises à desservir, celle de la paroisse et celle des Hurons de Lorette, il obtint la permission de dire deux messes par dimanche, et il prêchait aux deux messes. Il catéchisait les enfants avec un soin extrême et une patience à toute épreuve. Mais ce n'est pas tout. Dans son amour pour la jeunesse, dans le désir qu'il avait de la voir instruite et pieuse, il poussa le dévouement jusqu'à ouvrir une école dans son presbytère, et à se faire lui-même l'instituteur des jeunes enfants de sa paroisse. Voilà, croyons-nous, un trait incomparable.

Quelle simplicité antique et sublime ! Certes, Monseigneur Cooke était admirable, lorsqu'il apparaissait dans tout l'éclat de sa dignité, entouré du respect et de l'affection du peuple, mais nous ne saurions l'admirer nulle part autant que dans ses fonctions d'instituteur, lorsqu'il enseignait à des enfants pauvres et ignorants, les rudiments de la grammaire française ou de la grammaire latine. Quelle humilité, quel amour et quelle patience ne lui fallait-il pas ? Les paroissiens de St. Ambroise se montraient dignes du curé qu'ils possédaient, ils l'aimaient de tout leur cœur, et ils étaient soumis comme des enfants à toutes ses volontés.

Cependant, Mgr Plessis, qui avait l'œil ouvert sur toutes les parties de son diocèse à la fois, avait bien remarqué ce prêtre d'élite qui conduisait sa paroisse comme une communauté religieuse ; il résolut de se l'associer d'une manière plus étroite, et de lui confier un poste plus important. La ville des Trois-Rivières laissait à désirer sous le rapport de la piété et du bon ordre, il la lui confia, et lui donna en même temps le titre de Grand-Vicaire.

Le curé de St. Ambroise quitta donc ses paroissiens bien-aimés, qu'il avait desservis pendant onze ans, et qui s'étaient toujours montrés si dociles. Il y eut bien des larmes à son départ. Les Sauvages surtout semblaient inconsolables, et longtemps après, un grand nombre d'entre eux se donnaient encore le plaisir d'aller lui rendre une visite, chaque année.

Un de leurs chefs garda même cette habitude jusqu'à la mort de Mgr Cooke, et ce sont ses visites fréquentes qui ont établi l'espece d'intimité qui existe encore aujourd'hui entre la famille Cooke et la famille Vincent.

Le Grand-Vicaire Cooke arriva aux Trois-Rivières en 1835. En prenant possession de sa nouvelle paroisse, il résolut de la réformer à force d'amour, de prudence et de zèle. Il ne mit pas la faux dans la moisson avant sa maturité, sous prétexte que les mauvaises herbes avaient tout envahi, il ne brusqua rien, mais il se mit à prêcher au nom de J. C., et à se dévouer tout entier pour le bien de sa paroisse. Le peuple voyant les œuvres de zèle de cet apôtre, lui voua bientôt un amour immortel ; or, lorsqu'un prêtre s'est attiré l'amour de ses ouailles, on peut dire qu'il a déjà gagné sa paroisse toute entière. Dès lors son ministère sera nécessairement fructueux. Monseigneur Cooke eut en effet des succès étonnants aux Trois-Rivières. Il n'était pourtant pas ce que l'on appelle un orateur, il ignorait ces grands mouvements qui distinguent les maîtres ; dans la pensée et dans l'expression il n'avait rien d'original ni de saillant, il n'avait rien que de commun dans le geste, mais il avait l'éloquence qu'il faut pour faire admirablement l'œuvre du Seigneur. (1) Son air digne et vénérable imposait à son auditoire. Sa voix forte et sonore lui permettait de tonner contre les vices et de porter l'effroi dans les consciences coupables, sa sensibilité lui donnait l'empire sur tous les cœurs. Il outrepassait même, quelquefois, la juste application du précepte d'Horace : *Si vis me flere dolendum est primum ipsi tibi* ; il s'attendrissait trop vite, et manquait ainsi une partie de l'effet qu'il aurait produit, parce que son auditoire n'avait pas eu le temps de partager son émotion. La ville des Trois-Rivières changea de face sous son habile et pieuse direction. On a bien pu continuer de l'appeler du nom banal de bourg-pourri ; mais certes le bourg-pourri valait beaucoup mieux que plusieurs des excellentes villes de la province.

Le bon curé ne regardait pas à ses peines. Quelquefois, après avoir entendu beaucoup de confessions, après avoir prêché à la messe et aux vêpres, au moment ou tout autre prêtre, harassé, s'en fut retourné paisiblement à son presbytère, il commençait une instruction en anglais pour ceux de ses paroissiens qui ne comprenaient pas notre langue.

Cependant, il ne bornait pas ses travaux aux limites de la cité. "Le poste des Forges St. Maurice, le Cap de la Madeleine, la paroisse de St. Maurice le voyaient tour à tour distribuer le pain de la parole," et pendant longtemps, pour partager ce ministère laborieux et pénible, il n'eût qu'un seul assistant.

Retraites, indulgences, confréries, il était ingénieux à se servir de tout pour arriver à ses fins : l'amendement, la sanctification de son troupeau. Comme il fut heureux de recevoir dans sa paroisse l'abbé Chiniquy, quand cet apôtre, passé aujourd'hui dans le camp de Baal, enrôlait le peuple canadien tout entier sous les étendards de la sainte tempérance ! Ce n'était pas seulement avec plaisir, c'était avec enthousiasme qu'il avait invité son peuple à venir entendre Mgr de Nancy, ce saint évêque qui était comme une personnification du zèle expansif et du vieil esprit de foi de la France. Il faudrait faire revivre les pages des journaux du temps, où se trouve racontée la réception splendide faite à l'évêque missionnaire ; ces pages sont un précieux enseignement et une relique véritable, ce sont des fleurons pour la couronne de Mgr Cooke.

(1) Mgr Cooke n'était pas écrivain, non plus. Ses mandements ne sont remarquables que par le ton vraiment épiscopal qui y règne, et par une grande simplicité de style qui rappelle le style des Actes des Apôtres.

(A continuer.)

L'ÉDUCATION DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE OU COLLÉGIALE.

C'est l'éducation qui se donne dans nos écoles normales et dans nos collèges.

ÉCOLES NORMALES.—Je suis partisan déclaré de nos écoles normales. Elles tiennent un juste milieu entre nos écoles modèles ou académiques et nos collèges ; elles comblent une lacune qu'aucune autre institution ne saurait mieux remplir. Je ne connais qu'une seule de ces écoles : celle de Québec.

J'ai eu occasion de suivre d'assez près cette institution, et je n'en dirai qu'un mot. Son système d'enseignement me semble

à l'abri de la critique. Ses professeurs sont des hommes remarquables, non seulement par leur savoir, mais encore par leur extrême habileté dans l'art de l'enseignement. Aussi les progrès que les jeunes gens font à l'école Normale Laval dans l'espace des deux ou trois années que dure le cours d'études, sont-ils étonnants.

L'agriculture y est enseignée avec soin, non seulement aux élèves-maîtres, mais aussi aux élèves-maitresses. Tous se livrent à cette étude avec ardeur et un goût décidé. Enfin, cette institution jette chaque année, dans nos campagnes, un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices dont l'enseignement éclairé et intelligent portera bientôt les plus grands fruits.

A mon avis, nul argent du gouvernement n'est plus profitablement employé que celui qui est destiné au soutien de ces écoles. Seulement, je réclamerais deux améliorations : d'abord, qu'une plus large part fût faite à l'enseignement de l'agriculture ; ensuite que les portes de ces écoles fussent plus largement ouvertes.

A cause des cours de sciences qui s'y donnent, je ne connais rien de mieux qu'un séjour d'une année à l'école Normale pour compléter un cours d'études commerciales ; rien de mieux, non plus, pour préparer un jeune homme à entrer dans la carrière industrielle. Qu'on ouvre donc toutes grandes les portes de ces établissements ; qu'on en permette l'entrée aux externes ; et que les jeunes gens qui se destinent au commerce ou à l'industrie, puissent avoir accès—moyennant rétribution—aux excellentes leçons qui s'y donnent.

Pour former de bons instituteurs, ces écoles sont indispensables. En effet, le mot *pédagogie* n'est pas un vain mot : il signifie *l'art d'enseigner, l'art de diriger les enfants*. Pour bien enseigner il ne suffit pas de savoir, il faut encore savoir enseigner. Or, cet art, comme tout autre, s'apprend.

On se plaint qu'un certain nombre des jeunes gens qui sortent des écoles Normales embrassent d'autres carrières que celle de l'enseignement : tous ne se font pas instituteurs. Cela, à mon avis, ne fait ni chaud ni froid.—Que quelques-uns se fassent marchands, ou industriels, si cela leur convient, qu'est-ce que cela fait ? Ce qui importe, c'est que dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture, comme dans l'enseignement et dans toutes les carrières, on ait des hommes compétents et capables de bien remplir leurs fonctions, pour le plus grand bien du pays.

COLLÈGES. L'enseignement, dans ces institutions, laisse à désirer sur plus d'un point.

Le professorat, dans nos collèges canadiens, est bien la carrière la plus ingrate que je connaisse. Rebattre, sans cesse, les mêmes choses, pendant quinze, vingt ans et plus ; parcourir toujours les mêmes sentiers monotones pour un salaire qui varie de vingt à cent piastres annuellement ; enfin, être astreint à suivre à la lettre les règles rigides d'un monastère : c'est plus qu'ennuyeux, c'est héroïque !

Il serait à souhaiter que toutes les classes fussent dirigées par des prêtres reconnus pour leur expérience autant que pour leur savoir. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, cela n'est guère possible ; et on voit encore quelques-unes des classes sous la direction de jeunes ecclésiastiques dont le savoir, et surtout, l'expérience, laissent à désirer. Avec le temps, il faut l'espérer, cet état de choses s'améliorera.

Dans nos collèges, il y a, autant que je le puis voir, un défaut commun : on s'adresse trop à la mémoire des jeunes gens, pas assez à leur entendement : on leur fait trop apprendre par cœur. Ce que j'ai dit de l'enseignement de la géographie, de l'histoire, etc., dans les écoles modèles, s'applique, avec non moins de raison, aux premières années des études collégiales. Mais, du moment que le jeune homme est rendu à l'étude des belles-lettres, et à plus forte raison, à celles des sciences, alors tout doit s'apprendre par raisonnement ; tout doit s'enseigner par cours et par leçons que l'élève écoute et dont il prend note pour en rendre compte. Il n'est qu'une chose dont la lettre doit être confiée à la mémoire : ce sont les pages choisies des écrivains, poètes, prosateurs, orateurs, etc. Ces pages ornent le cœur et l'esprit, et c'est là leur grande utilité.

Quant à l'étude du grec et du latin, son utilité ne laisse aucun doute dans mon esprit ; seulement je voudrais qu'on l'enseignât mieux.

Cette étude développe le jugement, nourrit l'intelligence mieux que ne le pourrait faire aucune autre étude. Nul jeune homme ne devrait être admis à l'étude des professions libérales, s'il n'a subi un cours d'études classiques. Ce n'est que par ces études longues et minutieuses que l'intelligence acquiert ce plein développement que réclame impérieusement l'exercice de ces professions pleines de responsabilité.

Les Américains qu'on nous cite toujours pour modèles, en savent quelque chose.

L'éducation élémentaire et moyenne est chez eux, assez répandue ; pas autant, cependant, qu'on semble le croire. D'après un rapport tout récent d'un savant américain, que j'ai sous les yeux, il y a, aux Etats-Unis, quatre millions et demi d'adultes et de jeunes gens au-dessus de dix ans qui ne savent ni lire ni écrire, et dix millions, probablement, qui ne savent lire que très imparfaitement. L'éducation, bien loin de s'accroître tend, au contraire, à diminuer ; et cela non seulement parmi les immigrants mais aussi parmi la population indigène, même dans la Nouvelle-Angleterre.

Quant à l'éducation classique, elle y est extrêmement négligée. Les professions libérales, la médecine particulièrement, regorgent de sujets tout-à-fait incapables. On peut dire que, très-souvent, ceux qui brillent de quelque éclat dans les professions libérales, sont des hommes peu instruits. En dehors de leur spécialité, ils ne savent rien.

Cette remarque s'applique, avec non moins de raison, à la classe industrielle, aux chefs d'usines, spécialement. Si, par haard, vous rencontrez un homme vraiment capable et instruit à la tête d'un grand établissement, soyez sûr que le plus souvent, c'est un étranger : un Anglais, un Français, ou un Allemand.

Aussi, les grandes écoles des Etats-Unis font-elles des efforts incroyables pour répandre le goût des études classiques, et relever, par là, le niveau des études professionnelles. L'école de Harvard est entrée la première, dans la voie des améliorations, l'autre, dernière, elle a inauguré un système qui se rapproche—mais de loin—de celui qui est suivi à l'Université-Laval. Jusqu'où le succès couronnera-t-il ses efforts ? L'avenir seul pourra le dire.

Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter que le premier étudiant qui a pris ses degrés à Harvard, sous le nouveau système, est un jeune Québécois : M. Bradley, élève de l'Université-Laval. Il ne faut pas se le dissimuler : si nous avons beaucoup à imiter chez nos voisins, nos voisins ont beaucoup à imiter chez nous.

Pour revenir à nos collèges, je me suis souvent demandé s'i

1 Il avait pour compagnon un M. Leclerc.

(2) M. l'abbé Ls. O. Gauthier nous fait remarquer qu'alors la Seconde tenait lieu de Rhétorique et réciproquement.

(3) Consacré en 1807 sous le titre de Saldes en Mauritanie. Mgr Panet succéda à Mgr Plessis en 1835.

(4) L'auteur de la biographie de Mgr Cooke publiée par le journal des Trois-Rivières a fait erreur, croyons-nous, en disant que Mgr Cooke avait été vicaire de M. Girouard, à St. Hyacinthe.

ne vaudrait pas mieux que la plupart d'entre eux—ceux, surtout, qui sont situés à la campagne—adoptassent la division admise au collège de Sainte-Anne de la Poëtière, à savoir : un cours d'étude primaire—désigné, à Sainte-Anne, sous le nom de *cours anglais*—et un cours d'étude finale, ou *cours latin*. Le premier correspond au cours d'une bonne école modèle ou commerciale ; le second est un cours véritablement classique.

Un premier avantage qui découlerait de ce système, s'il était généralisé, serait une foule de branches auxquelles on ne porte pas assez d'attention dans plusieurs de nos collèges, seraient moins négligées. Un deuxième avantage serait que le collège satisfait à deux besoins : d'abord, à celui des jeunes gens qui, se destinant à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, ne sentent pas la nécessité d'un cours classique ; ensuite à celui des jeunes gens qui se destinent à la prétrise ou aux professions libérales.

Dans les villes, la nécessité de scinder en deux le cours du collège se fait moins sentir, parce que les jeunes gens qui se destinent au commerce, à l'industrie, etc., sont sûrs de trouver des écoles qui satisferont à leurs besoins.

ÉDUCATION PROFESSIONNELLE OU UNIVERSITAIRE.

L'Université-Laval a fait faire un pas immense à cette éducation.

Ses règlements sont là, publiés dans ses *annuaires*. La lecture de ces documents suffit pour démontrer jusqu'à l'évidence qu'aucune institution du même genre n'offre de meilleures garanties.

Son exemple a porté des fruits abondants. Certaines sections du barreau et le notariat ont adopté ses règlements pour les examens et l'admission à la pratique.

ÉDUCATION DES CLASSES AGRICOLE ET OUVRIÈRE.

Cette éducation aurait pour objet de continuer l'éducation commencée à l'école. Pour cela, il faudrait, dans nos campagnes, créer des bibliothèques de paroisses ; ces bibliothèques seraient composées de livres à la fois instructifs, moraux et amusants.

Les livres ennuyeux—et le nombre en est grand—devraient en être bannis, de même que ceux qui pécheraient le moins du monde contre la morale. Pour éviter ce dernier danger, le plus grave de tous, il faudrait que ces bibliothèques fussent sous la surveillance immédiate des curés.—Une légère souscription permettrait d'augmenter, peu-à-peu, le nombre des livres, et de réparer ceux qu'un trop long usage aurait détériorés.

Il ne faudrait pas oublier de garnir quelques rayons de ces bibliothèques de livres traitant de l'agriculture : la série complète et reliée de tous nos journaux agricoles devraient y occuper une des premières places.

Voici ce que j'écrivais en 1867, au sujet de l'éducation de la classe agricole. Le temps écoulé depuis n'a nullement modifié mes idées.

Je parlais des sociétés littéraires de nos villes ; et après avoir reconnu qu'elles sont un puissant moyen de reposer l'esprit et de féconder l'intelligence, j'ajoutais :

« On pourrait m'objecter que tous ces délaitements intellectuels, faciles au sein de nos villes, où l'on trouve des bibliothèques publiques, des salles de lecture ne sont guère possibles dans nos campagnes, où rien de cela n'existe. Et pourtant, si ces récréations sont nécessaires dans nos villes, combien plus ne le sont-elles pas dans nos campagnes où l'isolement ne peut qu'engendrer la pire de toutes les maladies, la maladie de l'ennui ! Qui est-ce qui pourrait empêcher les cultivateurs de nos paroisses de faire une légère souscription entre eux pour l'achat de petites bibliothèques composées de livres à la fois instructifs et amusants ? Objectera-t-on les frais que ferait encourir une telle acquisition ? Mais, que de dépenses inutiles ne font pas, tous les jours, même les économes ! Que les habitants de nos campagnes mettent moins de vanité dans leurs habits, moins de luxe sur leurs voitures, et il leur sera bientôt permis de créer des bibliothèques de paroisses qui ne manqueront pas d'avoir le meilleur effet sur l'esprit et le cœur de leurs enfants. Pourquoi encore, ne formerait-on pas des associations dans nos campagnes : associations dont les membres se réuniraient, de temps à autre, pour entendre une lecture sur l'histoire du Canada, par exemple, sur les beaux-arts ou les arts industriels, sur la science agricole avant tout. Je dis sur la science agricole avant tout ; en effet, dans les pays constitutionnels chacun est tenu d'avoir sa marotte politique. Celui-ci tient pour la confédération, celui-là pour l'annexion ; l'un veut le renouvellement du traité de réciprocité, l'autre, je ne sais trop quoi... Toutes ces grandes questions politiques n'ont, à mes yeux, qu'une importance secondaire, et à cent coudées au-dessus d'elles je place ma marotte à moi, qui est l'art agricole et la colonisation. Quant à l'éducation de la classe industrielle de nos villes, elle peut se faire de diverses manières : par des écoles spéciales, par des musées, des bibliothèques, des cours, &c., &c.

L'ÉDUCATION DES HOMMES INSTRUITS.

Je n'en dirai qu'un mot. C'est un fait reconnu que nos hommes de profession ont généralement fort peu le goût de l'étude. Leurs bibliothèques sont d'une maigreur pitoyable : la politique et les journaux qui traitent de cette misère absorbent une trop large part de leurs temps.

FIN.

HUBERT LARUE.

« L'ANNÉE TERRIBLE. »

La publication toute récente du livre de Victor Hugo, « L'Année Terrible, » est le grand événement littéraire du jour.

Il y a longtemps que nous attendons avec impatience l'œuvre nouvelle du grand poète ; car il y a longtemps que le livre nous est annoncé avec mille et mille promesses, toutes plus propres les unes que les autres à nous faire hâter de tous nos vœux le moment de son apparition.

Enfin le livre est paru, et il a fait grand bruit.

Victor Hugo a ses enthousiastes, ses séides, ses croyants, qui l'adorent comme un dieu ; ceux-là se pâment d'aise devant chaque parole tombée de sa bouche. Les chefs de cette clique, ou de cette claque, sont MM. Paul Meurice et Auguste Vacquerie. Les partisans se recrutent particulièrement dans la coterie littéraire, politique et sociale qui a fourni à la Commune ses chefs politiques et militaires, ses tribuns, ses journalistes, ses poètes et ses victimes.

Car Victor Hugo ne pose pas seulement comme le génie poétique du temps ; il faut aussi, pour plaire à l'idole, qu'on l'estime à l'égal d'un prophète sublime et désintéressé, qui a

des larmes pour toutes les misères, des adulations pour toutes les déchéances, et qui s'est fait à ce métier des rentes de millionnaire.

Victor Hugo a toujours eu des prétentions à jouer un grand rôle politique, et il n'est pas douteux que l'idée politique ait exercé sur son immense talent littéraire et poétique une influence funeste, dont les effets se sont surtout fait sentir dans les *Travailleurs de la mer*, et dans *l'Homme qui rit*.

••

Mais à côté de ces enthousiastes, qui ont moins de respect pour le prophète Jérémie se lamentant sur les ruines de Jérusalem, que d'admiration pour le chantre des *châtiments*, clouant au même pèleri, Papes, Evêques, et ministres de Napoléon III, il y a les critiques sérieux, les censeurs sévères qui jugent Victor Hugo sur le mérite de ses œuvres, et non uniquement d'après ses opinions démocratiques, démagogiques ou socialistes.

Un critique français éminent n'a pas craint de dire qu'il y avait dans les œuvres de Victor Hugo, depuis quelques années, des traces de véritable folie. Et il n'y a qu'à lire certaines pages des *Misérables*, des *Travailleurs de la mer*, de *l'Homme qui rit*, et certains couplets des *Chansons des rues et des bois*, pour rester parfaitement d'accord avec ce critique.

Le correspondant du *Daily Telegraph* de Londres, fait remarquer, dans son appréciation de l'œuvre de Victor Hugo, combien sa manière est différente de celle des maîtres de la prose ou de la poésie française. Pascal, Bossuet, Voltaire, Rousseau, Paul Louis-Courier sont, avant tout, clairs, précis, mesurés, d'idée et d'expression, et obéissent toujours à un certain instinct de modération, alors même qu'on les croit tout en proie à l'ardeur de la passion.

On ne trouve pas chez eux cet entassement de mots vides, ces déclamations sonores, qui ne remuent aucune idée dans l'esprit, ni aucune fibre dans le cœur—et que l'on retrouve à chaque chapitre des œuvres dernières de Victor Hugo.

••

Le nouveau livre de Victor Hugo est dédié à Paris, qui en est le principal personnage et le héros. L'année se divise en douze chants qui sont les douze mois, d'août 1870 à juillet 1871. Le prologue, qui est le plébiscite, est intitulé : « Les 7,500,000 oui. » Ce chiffre rappelle le nombre de voix données en France en faveur du maintien de l'empire, quelques mois seulement avant l'ouverture de cette campagne qui devait conduire Napoléon III à Chislehurst. Comment Victor Hugo, qui est démocrate, qui est républicain, qui est socialiste, qui se meurt d'amour pour le pauvre peuple, peut-il amnistier la nation française, qui a voté si aveuglement pour l'homme du coup d'état ? Eh ! mon Dieu, il se tire d'affaires par un mot qui n'explique pas grand-chose, mais un de ces mots à effet comme on en trouve tant dans les fameuses tirades de son théâtre, et notamment dans *Ruy Blas* :

Le peuple est en haut, mais la foule est en bas, dit Victor Hugo. Après cela, si vous n'êtes pas content, MM. Meurice et Vacquerie vous trouveront bien difficile...

Août ne contient qu'une pièce : *Sedan*. Dans cette pièce, dit le correspondant du *Daily Telegraph*, il y a des pages d'une puissance invective contre l'ex-empereur.

En septembre, s'ouvre le siège. Toutes ses péripéties, douleurs, combats, espérances, misères, se déroulent dans les mois qui suivent.

La première pièce après *Sedan* porte pour titre : « Choix entre les deux nations, » l'Allemagne et la France. En ce temps-là, Victor Hugo et ses séides s'imaginaient que la Prusse, heureuse de sa victoire et de la chute de l'empire, allait embrasser sur les deux joues la république du 4 septembre, et lui offrir paix, amitié et longue vie. Le poète chante alors les gloires de l'Allemagne :

.....
Huss le sage a suivi Crescentin l'apôtre ;

.....
Barberousse chez toi n'empêche point Schiller
Vous avez Beethoven comme la Grèce Homère ;
L'Allemagne est puissante et superbe, etc.

Il y a ensuite *Paris bloqué ; A tous ces princes ; Bancroft ; Le message de Grant ; Nos morts ; Le pigeon ; La sortie ; Entre deux bombardements*.

Dans la pièce : « Dignes l'un de l'autre, » le poète parle de la déclaration de guerre de l'empereur au roi ; on s'attendait à quelque chose de grand :

Et nous rêvions le choc de Vishnou contre Indra,
Nous rêvions chez des combats énormes de la nuit,
Nous rêvions Apollon contre Léviathan.

Il y a cent vers sur ce ton, puis tout-à-coup :

Tout-à-coup nous sentons une main dans nos poches.
Il s'agit de ceci : nous prendre notre argent.

Il y a aussi la comparaison suivante entre l'empereur et le roi :

Oui, Bonaparte est vil, mais Guillaume est atroce,
Et rien n'est imbécile, hélas ! comme le gant
Que ce filou naïf jette à ce noir brigand.
L'un attaque avec rien ; l'autre accepte l'approche
Et tire brusquement la foudre de sa poche.

La lettre à une femme raconte familièrement les incidents pittoresques, la queue aux boucheries, les rues sans gaz, les singulières mercuriales des vivres, les taux de l'ours et de l'é-léphant, etc. Au milieu de toutes les images de deuil et d'é-pouvante, dit le *Temps*, de Paris, passent et reviennent les deux figures souriantes et touchantes des deux petits enfants du poète, le petit Georges et la petite Jeanne.

Janvier et février racontent les *capitulations*, les angoisses qui ont précédé la conclusion du traité de paix ; il y a aussi l'une des pièces capitales du volume : *Loi de formation du progrès*.

En mars, Charles Hugo meurt. On sait comment Victor Hugo a parlé de sa fille morte dans ses *Contemplations*. Le *deuil*,—*l'Enterrement*,—*Coup sur coup* ne sont pas des pages moins pathétiques.

Avril, c'est le siège de la Commune. *Paris incendié*, le morceau le plus considérable du livre, accuse la criminelle folie de ceux qui ont pu comparer Paris à Moscou.

En juin : *A qui la faute ?* Energique et éloquent plaidoyer pour l'instruction obligatoire.

L'épilogue intitulé : *Dans l'ombre* est un formidable dialogue entre le Vieux-Monde et le Flot qui monte.

Voici maintenant quelques-uns des morceaux de *l'Année Terrible*, qui ont été le plus cités, depuis la publication du

livre. La pièce ci-dessous a été jugée par tous, amis ou ennemis du poète, comme une élégie éloquent et touchante :

A L'ENFANT MALADE PENDANT LE SIÈGE.

Si vous continuez d'être ainsi toute pâle
Dans notre air étouffant,
Si je vous vois entrer dans mon ombre fatale,
Moi vieillard, vous enfant ;

Si je vois de nos jours se confondre la chaîne,
Moi qui sur mes genoux
Vous contemple, et qui veux la mort pour moi prochaine,
Et lointaine pour vous ;

Si vos mains sont toujours diaphanes et frêles,
Si, dans votre berceau,
Tremblante, vous avez l'air d'attendre des ailes
Comme un petit oiseau ;

Si vous ne semblez pas prendre sur notre terre
Racine pour longtemps,
Si vous laissez errer, Jeanne, en notre mystère
Vos doux yeux mécontents ;

Si je ne vous vois pas gaie et rose et très forte,
Si, triste, vous rêvez,
Si vous ne fermez pas derrière vous la porte
Par où vous arrivez ;

Si je ne vous vois pas comme une belle femme,
Marcher, vous bien porter,
Rire, et si vous semblez être une petite âme
Qui ne veut pas rester ;

Je croirai qu'en ce monde où le suaire au linge
Parfois peut confiner,
Vous venez pour partir, et que vous êtes l'ange
Chargé de m'emmener.

Paris, décembre 1870.

Et Jules Janin, qui cite la pièce dans son feuilleton aux *Débats*, ajoute : « Voilà donc ce petit martyr qui retenait de ses mains défaillantes le géant, son grand-père, loin des funérailles d'Alexandre Dumas. »

••

Dans la pièce suivante, le poète, au dire de la *Presse*, a retrouvé l'accent ému et la grâce pénétrante des *Feuilles d'Autonne* ; il rend d'une façon touchante le contraste de sa jeunesse venant pleurer sur les ruines du théâtre de sa jeunesse, et le contraste de Paris lui-même, recevant l'obus prussien dans cette oasis de verdure et de tranquillité, où il semblait qu'il ne dût jamais pousser que des enfants et des fleurs :

UNE BOMBE AUX FEUILLANTINES.

Qu'es-tu ? quoi, tu descends de là-haut, misérable !
Quoi ! toi, le plomb, le feu, la mort, l'inexorable,
Reptile de la guerre au sillon tortueux,
Quoi ! toi, l'assassinat cynique et monstrueux
Que les princes du fond des nuits jettent aux hommes,
Toi, crime, toi, ruine et deuil, toi qui te nommes
Haine, effroi, guet-apens, carnage, horreur, courroux,
C'est à travers l'azur que tu t'abats sur nous !
Chute affreuse de fer, éclosion infâme,
Fleur de bronze éclatée en pétales de flamme.
O vile foudre humaine, ô toi par qui sont grands
Les bandits, et par qui sont divins les tyrans,

Servante des forfaits royaux, prostituée,
Par quel prodige as-tu jailli de la nuée ?
Quelle usurpation sinistre de l'éclair !
Comment viens-tu du ciel, toi qui sors de l'enfer ?

L'homme que tout à l'heure effleura ta morsure,
S'était assis pensif au coin d'une mesure.
Ses yeux cherchaient dans l'ombre un rêve qui brilla ;
Il songeait ; il avait, tout petit, joué là ;
Le passé devant lui, plein de voix enfantines,
Apparaissait ; c'est là qu'étaient les Feuillantines ;
Ton tonnerre idiot foudroie un paradis.
Oh ! que c'était charmant ! comme on riait jadis !
Vieillir, c'est regarder une clarté déçue.
Un jardin verdissait où passe cette rue.
L'obus achève, hélas, ce qu'a fait le pavé.
Ici les passereaux pillaient le senevé,
Et les petits oiseaux se cherchaient des querelles ;
Les luciers de ce bois étaient surnaturelles ;
Que d'arbres ! quel air pur dans les rameaux tremblants !
On fut la tête blonde, on a des cheveux blancs ;
On fut une espérance et l'on est un fantôme.
Oh ! comme on était jeune à l'ombre du vieux dôme !
Maintenant on est vieux comme lui. Le voilà.
Ce passant rêve. Ici son âme s'envola
Chantante, et c'est ici qu'à ses vagues prunelles
Apparurent des fleurs qui semblaient éternelles.
Ici la vie était de la lumière ; ici
Marchait sous le feuillage en avril épaissi,
Sa mère qu'il tenait par un pan de sa robe.
Souvenirs ! comme tout brusquement se dérobe !
L'aube, ouvrant sa corolle, à ses regards a lui
Dans ce ciel où flambaient en ce moment sur lui
L'épanouissement effroyable des bombes.
O l'ineffable aurore où volaient des colombes !
Cet homme, que voici lugubre, était joyeux.
Mille éblouissements émerveillaient ses yeux.
Printemps ! où ce jardin abondaient les perveches,
Les roses, et des tas de pâquerettes blanches
Qui toutes semblaient rire au soleil se chauffant,
Et lui-même était fleur, puisqu'il était enfant.

Victor Hugo.

Janvier 1871.

••

Maintenant, pour vous donner une idée complète de l'œuvre du poète, il faut vous faire lire une pièce déclamatoire, une tirade à la *Ruy-Blas* ; en voici une intitulée : *Aux rêveurs de monarchies*, que la *République française* de Gambetta s'est empressée de citer :

Je suis en République, et pour moi j'ai moi-même.
Sachez qu'on ne met point aux voix ce droit suprême.
Ecoutez bien, messieurs, et tenez pour certain
Qu'on n'escamote pas la France un beau matin.

Nous, enfants de Paris, cousins des Grecs d'Athènes, Nous railons et frappons. Nous avons dans les veines Non du sang de fellahs ni du sang d'esclavons, Mais un bon sang gaulois et français. Nous avons Pour pères les grognards et les Francs pour ancêtres. Retenez bien ceci que nous sommes les maîtres. La liberté jamais en vain ne nous parla. Souvenez-vous aussi que nos mains que voilà, Ayant brisé des rois, peuvent briser des cuistres. Bien. Faites-vous préfets, ambassadeurs, ministres, Et dites-vous les uns aux autres grand merci. O faquins, gorgez-vous. Navez d'autre souci, Dans ces royaux logis dont vous faites vos antres, Que d'aplatir vos cœurs et d'arrondir vos ventres, Emplissez-vous d'orgueil, de vanité, d'argent, Bien. Allez. Nous aurons un mépris indulgent, Nous nous détournerons et vous laisserons faire; Rois, larrons! vous avez des poches assez grandes Pour y mettre tout l'or du pays, les offrandes Des pauvres, le budget, tous nos millions, mais Pour y mettre nos droits et notre honneur, jamais! Jamais vous n'y mettez la grande République. D'un côté tout un peuple, et de l'autre une clique!...

Le souverain, c'est nous; nous voulons, tous ensemble, Régner comme il nous plaît, choisir qui bon nous semble, Nommer qui nous convient dans notre bulletin.

Gare à ceux d'entre vous qui fausseraient le vote! Nous leur ferions danser une telle gavotte, Avec des violons si bien faits tout exprès, Qu'ils en seraient encor pâles dix ans après!

UN SOLITAIRE.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Des discussions émouvantes ont eu lieu dans l'Assemblée nationale, la semaine dernière. Il s'agissait des fraudes commises pendant la guerre par les pourvoyeurs de l'armée. Comme dans toutes les grandes questions qui s'élèvent en France, il s'est trouvé quelqu'un dont la parole a été un événement, un triomphe. C'est le duc d'Audiffret-Pasquier qui a fait l'histoire des fautes et des fraudes qui ont été cause des désastres de la France dans un discours qui restera. Il a montré comment ces nombreux bataillons et tout ce matériel de guerre pour lequel des millions avaient été payés, pendant des années, n'existaient que sur le papier.

La péroraison de son discours donnera une idée de cette éloquence vigoureuse et de l'effet qu'elle a produit.

Quand nous voyons defiler devant nous ce triste cortège de négociants sans probité, sans cœur, qui n'ont vu dans les malheurs du pays qu'une occasion de s'enrichir, nous nous demandons: Qui est-ce qui a fait l'éducation de ces gens-là? ... (C'est cela.—Très bien!)

Quand nous voyons des paysans ignorer que l'on ne va pas porter de préférence sa denrée à l'envahisseur, nous nous demandons: Qui est-ce qui a fait l'éducation de ces gens-là? Qu'ont-ils donc au cœur? (Très bien! très bien!)

Et quand, à côté de cela, nous voyons le spectacle que nous donne notre armée, reconstituée aujourd'hui, quand nous la voyons, silencieuse et laborieuse, en dehors de toutes les passions politiques, que nous nous souvenons que c'est elle qui nous a sauvés en 1848, que c'est elle qui nous a sauvés en 1871, que c'est elle qui est prête encore à nous sauver de nos discordes et de nos folies, s'il le fallait, nous nous demandons si ce n'est pas là l'école où il faut envoyer ceux qui paraissent l'avoir oublié, apprendre comment on sert et comment on aime son pays. (Très bien! très bien!—Bravos!)

Que tous nos enfants y aillent donc... (Acclamations et applaudissements répétés,) et que le service obligatoire... (Nouveaux bravos) soit la grande école des générations futures! (Très bien! très bien!—Vifs applaudissements.)

M. Farcy.—Oui, le service obligatoire sans aucune exception!

M. le duc d'Audiffret-Pasquier.—Pour nous, messieurs, nous n'avons pas la prétention de résoudre ces problèmes, notre ambition est plus modeste. Votre commission des marchés n'a voulu qu'une chose, apporter sa pierre à cette édifice que nous cherchons tous à construire: la réorganisation morale et matérielle de notre pays. (Très bien! très bien!—Acclamations enthousiastes et applaudissements redoublés dans toutes les parties de la salle.)

Toutes ces interrogations, si saisissantes, si précises, lancées par Audiffret-Pasquier, produisent un immense effet sur l'auditoire. On se lève, on applaudit; un frison patriotique court dans l'assemblée. Nous voici enfin, tout n'est pas perdu! vous voici en présence d'une assemblée française!

Lorsque l'orateur descend de la tribune, son triomphe est complet. C'est le triomphe du patriotisme et du bon sens. Il a formulé un vœu avant de terminer, il a souhaité de voir bientôt toute la nation en armes; et, à ce vœu, il n'y a plus de partis, ni républicains, ni monarchistes, il n'y a plus que des Français, acclamant par trois salves de bravos l'orateur qui vient d'exprimer la pensée commune. Jamais nous n'avons vu pareille unanimité de sentiment; c'était une explosion de patriotisme aussi dramatique que touchante.

La séance est interrompue pendant une demi-heure. Deux cents députés, de la gauche et de la droite, défilent devant le banc de l'orateur en lui serrant la main; c'est à qui arrivera le premier.

Le 21, M. Rouher avait pris la parole et essayé de défendre l'empire dans un discours de 3 heures. Le 22, le duc d'Audiffret-Pasquier a fait une réponse sévère à M. Rouher.

Il a vigoureusement flétri Napoléon, et sommé l'empire de "rendre à la France ses légions, ses provinces et sa gloire."

Les membres de l'Assemblée et la foule qui remplissait les galeries étaient en proie à une grande émotion, et des explosions d'applaudissements passionnés ont souvent interrompu l'orateur.

M. Rouher a fait une réplique de 2 heures, qu'on n'a écouté

qu'avec impatience, et qui n'était nullement à la hauteur de la situation.

M. Gambetta a ensuite pris la parole et s'est livré à une attaque à fond de train contre l'empire. Les auditeurs sont restés fort calmes pendant ce troisième discours, et bien qu'ils l'aient écouté avec un profond intérêt, ils n'ont applaudi que rarement.

La presse parisienne en général exprime l'opinion que ces débats infligent un coup inattendu aux espérances des bonapartistes. Le *Journal des Débats* va jusqu'à dire que c'est le Sénat parlementaire de l'empire.

Le *Gaulois* publie une lettre de Napoléon adressée aux généraux et aux commandants de l'armée française dans laquelle il assume la responsabilité de la capitulation de Sedan. Il dit qu'il a obéi, "le cœur brisé, mais la conscience tranquille, à une inexorable nécessité," et qu'il ne voulait pas immoler inutilement une armée de 60,000 hommes qui, après avoir combattu avec héroïsme contre des forces supérieures en nombre, se trouvait dans une condition désespérée.

La santé de M. Thiers n'est pas très bonne, cela inquiète les amis de l'ordre et déjà on fait de nombreuses conjectures sur ce qui arriverait dans le cas où le président de la république manquerait tout-à-coup. On dit bien des choses: que le conseil municipal de Paris, soutenu par le parti républicain, chercherait à s'emparer du pouvoir; que la majorité de l'Assemblée nationale nommerait un dictateur. Mais que feraient dans ce cas les monarchistes et les bonapartistes? Et les Prussiens! ne reviendraient-ils pas en France? Pour nous, notre théorie est toujours que Napoléon reviendra, à la faveur du trouble, pour s'en retourner bientôt ou mourir sous les balles françaises, et que la France brisée, désespérée, se jetterait dans les bras du comte de Chambord. Orléanistes, républicains et bonapartistes auront si peu donné le bonheur à la France, qu'on remontera naturellement au sommet de la monarchie; on voudra avoir un honnête homme à la tête de la France. Or, le comte de Chambord est l'honnêteté, le patriotisme et la grandeur d'âme personnifiés. Non-seulement il vaut mieux que les Bonaparte et les Orléans, mais il vaut mieux aussi que les anciens rois de sa famille, dont plusieurs étaient fort méprisables et peu dignes de gouverner une nation comme la France.

ITALIE.

Rome.—Le Pape a dit, il y a quelques jours:

Les impies ne veulent pas croire aux mystères, mais seulement à ce qui s'explique par la raison humaine. Fous qu'ils sont! D'où vient le pain qui nous soutient et les nourrit eux-mêmes? De la farine, n'est-ce pas? Mais la farine? De l'épi que soutient une tige grêle. Et cette tige? D'un grain qui, jeté en terre, a germé. Or, qui saurait dire comment le grain peut jeter des racines et fructifier? Personne! Eux appellent cela un *mystère de la nature*, et ils y croient; ils croient également à d'autres de ce genre, tandis qu'ils refusent d'admettre les mystères de la foi.

ÉTATS-UNIS.

Le Sénat a ratifié l'article supplémentaire du traité de Washington après une discussion de plusieurs jours.

Le général Sheridan adresse au département de la guerre un rapport officiel d'après lequel il appert que 2,000 Indiens sont réunis, à environ 120 milles du fort Berthold, avec l'intention de s'opposer à la construction du chemin de fer du Nord du Pacifique.

L. O. D.

M. GAMBETTA A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. Gambetta ne possède pas, il paraît, la faculté de s'asseoir comme tout le monde: c'est sur le dos qu'il s'assoit, la tête renversée, les coudes en arrière, les cheveux au vent. Ce débaillement démocratique, auquel on a toujours quelque peine à se faire, et qui vous choque malgré vous, ne diminue pas son prestige auprès de ses amis qui y sont faits. Du banc où il s'étale et se couche ainsi avec ce sans-gêne incroyable, il commande à tous les siens, et tous obéissent; il étend les bras pour les inviter au silence, et tous gardent le silence. Quand l'émotion naît dans la salle, tous les regards des radicaux se dirigent sur lui, comme pour chercher le mot d'ordre, et suivant le regard que le dieu a lancé, l'extrême gauche rugit ou se contient.

Il n'y a pas un parti qui ait jamais donné l'exemple d'une discipline pareille, et rien n'est aussi curieux que de suivre, du haut des tribunes publiques, la tactique de M. Gambetta. Ses lieutenants, qui dans les moments de crise ne manquent jamais d'être à ses côtés, sont aussi forts curieux à observer. Hier, M. Gambetta avait à sa droite son fidèle Scheurer-Teschner, le patriotique accusateur du clergé d'Alsace. A sa gauche le docteur Testelin, derrière lui le vieux Gent, le proconsul marseillais; Naquet, le médecin communard, Laurier, Taxile De- lord étaient à aussi, puis, sur le flanc droit, comme pour défendre le bataillon sacré, l'impétueux Langlois, qui se tient ordinairement debout aux pieds de la tribune, et qui ne se résout à se tenir à sa place, je dirais presque à son poste, que quand l'intérêt du parti est en jeu et qu'une bataille va se livrer.

RÉAPPARITION DE M. ROUHER A LA TRIBUNE— SCÈNE ET PORTRAIT.

Au début de la séance du 9 mai, M. Rouher monte au bureau, et remet à M. Grévy un papier qui intrigue vivement la curiosité de ses collègues. Serait-ce une interpellation? Tout à coup, M. Grévy se lève tenant en main le fameux papier.

M. Rouher, commence-t-il, désire adresser une interpellation au ministre de la guerre...

Chut! chut! crie-t-on à gauche, écoutez! écoutez!

M. Grévy continue: "... sur les mesures qu'il a prises à raison des faits dénoncés par la commission des marchés."

Quelques membres à gauche trouvent la question plaisante et se mettent à rire.

M. le ministre de la guerre répond de sa place qu'il demande que l'interpellation soit fixée à quinze jours, car il a à vérifier des documents volumineux.

M. Rouher se lève pour parler de son banc. Mais la gauche veut voir à la tribune son redoutable adversaire; elle refuse de l'écouter et elle crie:

"A la tribune! à la tribune!"

M. Rouher ne se lève pas fait répéter, il y est. "Je ne conteste pas, dit-il, le droit du gouvernement de demander des délais. Je dois cependant faire observer que le rapport remonte au 14 septembre 1871. Il a reçu une consécration solennelle à la séance de samedi, à laquelle je n'ai pas eu l'honneur d'assister..."

Immédiatement la gauche s'exclame, quelques-uns s'écrient: "Pourquoi?"

M. Rouher. "Et j'ajoute que j'aurais voté avec l'Assemblée."

Cette fois, les interruptions se multiplient à gauche; c'est à qui fera sortir des profondeurs de sa poitrine les plus retentissantes: "Oh! oh!"

Mais à la droite on réclame le silence et l'orateur, laissant tranquillement s'exhaler les murmures, finit ainsi: "Ce rapport entraîne comme conséquence pour le gouvernement certaines mesures et il aurait pu les prendre depuis longtemps. Il paraît désirer que mon interpellation soit fixée à quinze jours; je ne m'y oppose pas, mais je me tiens à sa disposition pour plus tôt, si par hasard cela lui devient possible."

L'interpellation est donc provisoirement fixée à la quinzaine.

ERUPTIONS DU VESUVE.

Les journaux d'Europe contiennent des détails intéressants sur les éruptions du Vésuve. Les ravages ont été considérables et beaucoup de personnes ont été brûlées. La terre a été dévorée à une grande distance par la lave bouillante.

On lit dans la *Gazette de Naples*:

Le ciel et la mer reflètent d'une manière lugubre l'incandescence du Vésuve; le volcan, la mer et le ciel, confondus dans des nuages de fumée très noirs, présentent le spectacle d'une immense conflagration horrible, mais belle et sublime. Le bas peuple se plaît à orner de draperies la statue de saint Janvier, près du pont de la Maddalena. Une foule d'hommes, de femmes et d'enfants vont en procession, chantant des prières. Le vacarme et les mugissements du Vésuve sont effroyables. Des gens qui étaient sur le volcan, entourés par des laves incandescentes, ont été sauvés par des soldats qui ont jeté des ponts volants.

Saint Janvier est le patron de Naples et c'est à lui que la population attribue la conservation de cette ville. Dans la grande éruption qui eut lieu, il y a plusieurs années, on porta la statue du saint au pied de la montagne, et aussitôt, rapporte la chronique, la lave s'arrêta. On bâtit une chapelle dans cet endroit, et on y mit une statue qui représente saint Janvier, arrêtant de la main la lave du volcan.

La population Napolitaine se rappelle avec terreur que St. François de Paul prédit qu'un jour on dirait: *ici fut Naples*.

Un horrible assassinat, qui a mis en grand émoi les habitants du Vatican et les honnêtes habitants de Rome, a été commis il y a quelque temps, hors de la porte Cavalleggeri. Six gendarmes pontificaux et trois suisses, pouvant disposer de leur après-midi, étaient allés faire une promenade sur la route de Rome à Civita Vecchia. Pour passer plus agréablement leur temps, arrivés à une certaine distance, ils s'amuserent à un jeu fort semblable au jeu de bouchon. Ils entrèrent ensuite dans un cabaret appelé ici Osteria de Boccatanera. Ils y trouvèrent plusieurs gardes nationaux, armés de leurs fusils, et quelques bourgeois. Ceux-ci ayant reconnu les gendarmes du Pape, commencèrent à les insulter grossièrement et à vomir toutes sortes d'injures et d'infamies, non seulement contre les soldats du Saint-Père, mais contre la cour pontificale et le Saint-Père lui-même.

Ceux-ci ne s'émurent point, mais les gardes nationaux les attaquèrent aussitôt. Alors un des gendarmes saisit un des gardes nationaux par les épaules et avait presque réussi à le désarmer, quand un autre garde national lui enfonça sa baïonnette dans le côté droit. Il tomba aussitôt baigné dans son sang, le fer avait traversé les poumons et le cœur. Dans la bagarre, un gendarme reçut cinq blessures toutes graves, un autre trois blessures aussi graves; un quatrième ne reçut que quelques égratignures, mais sa veste est toute déchiquetée de coups de baïonnette. Après cet exploit, les gardes nationaux prirent la fuite.

Ce fait s'est passé vers les cinq heures de l'après-midi, c'est-à-dire en plein jour. Je vous laisse imaginer l'émoi qu'a produit cet infâme guet-apens. On a arrêté dans la nuit les gardes nationaux, auteurs du crime.

LE CORPS DE MUSIQUE DE LA CITÉ.

Nous lisons dans le *Daily News* d'Ogdensburg, N. Y.

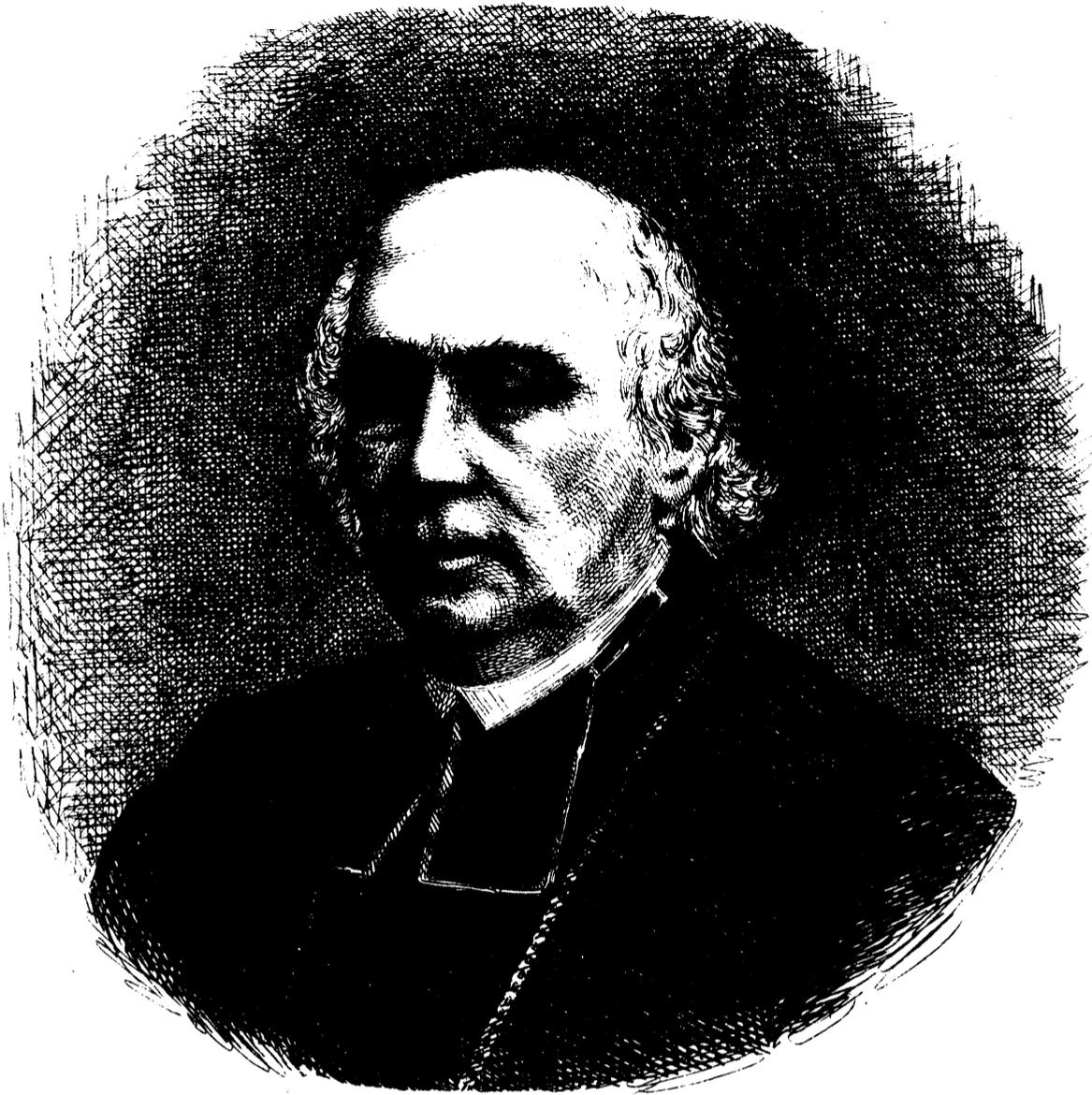
Le corps de musique des chasseurs Canadiens, connu maintenant sous le nom de "Corps de musique de la Cité," a visité Ogdensburg dans de si nombreuses occasions, que nous sommes venus à le considérer comme une de nos institutions locales. Depuis une quinzaine d'années, il n'a pas manqué de nous rendre tous les ans une visite; son excellente musique, la complaisance avec laquelle il nous la fait entendre, lui ont attiré les sympathies de toutes les classes.

A l'occasion de la réception de l'évêque d'Ogdensburg, ces musiciens ont beaucoup contribué pour leur part à l'éclat de la procession. Ils avaient été engagés par la société française, grâce à l'influence de M. J. H. Normand, qui ouvre toujours généreusement sa bourse, lorsqu'il s'agit de faire venir ce corps de musique de Montréal, et qui n'est jamais si heureux que de marcher à sa tête.

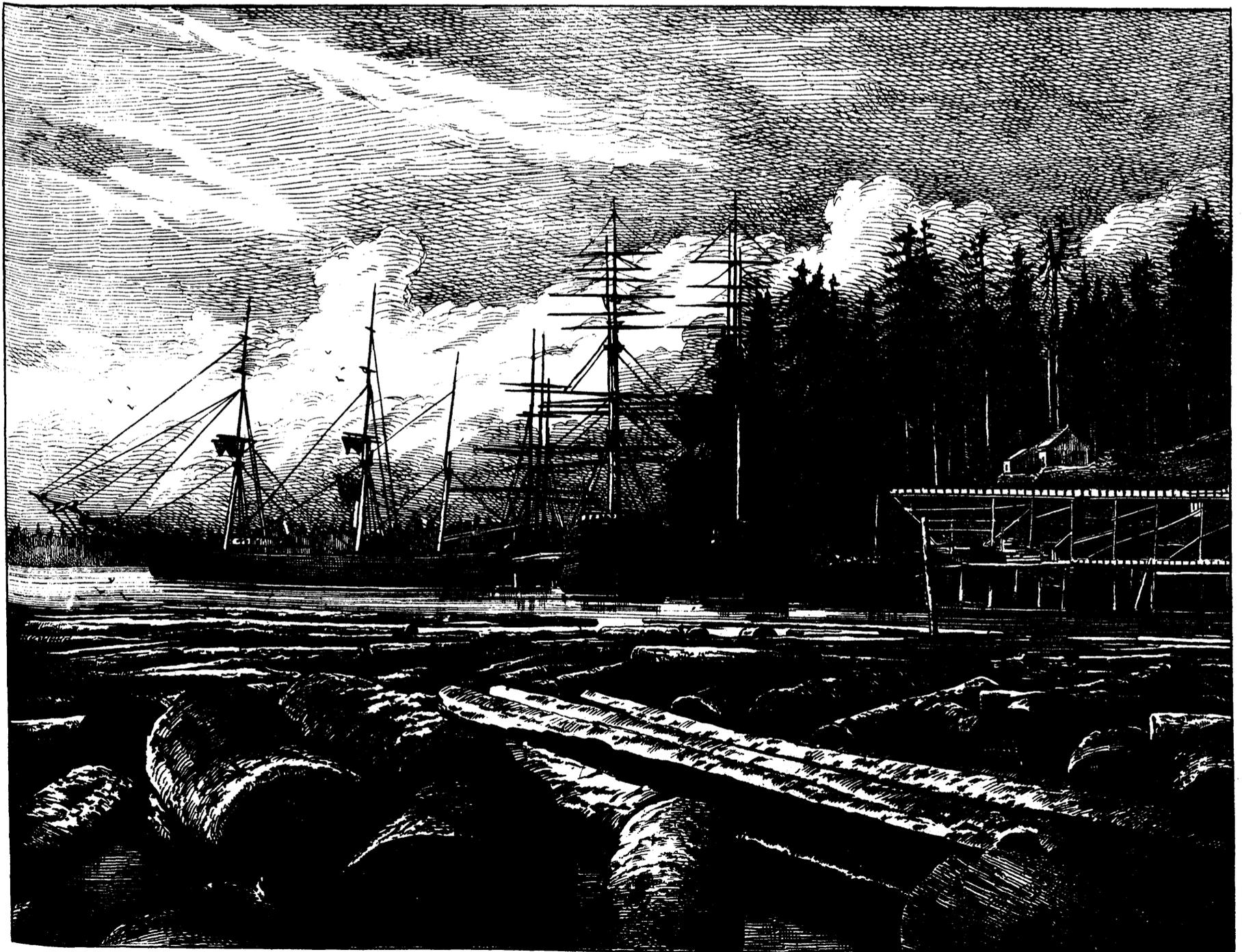
GALERIE NATIONALE.

Pour faciliter l'écoulement de nos biographies nous avons résolu de déduire sur les prix mentionnés dans l'annonce, vingt-cinq pour cent sur la première série et quinze sur les autres.

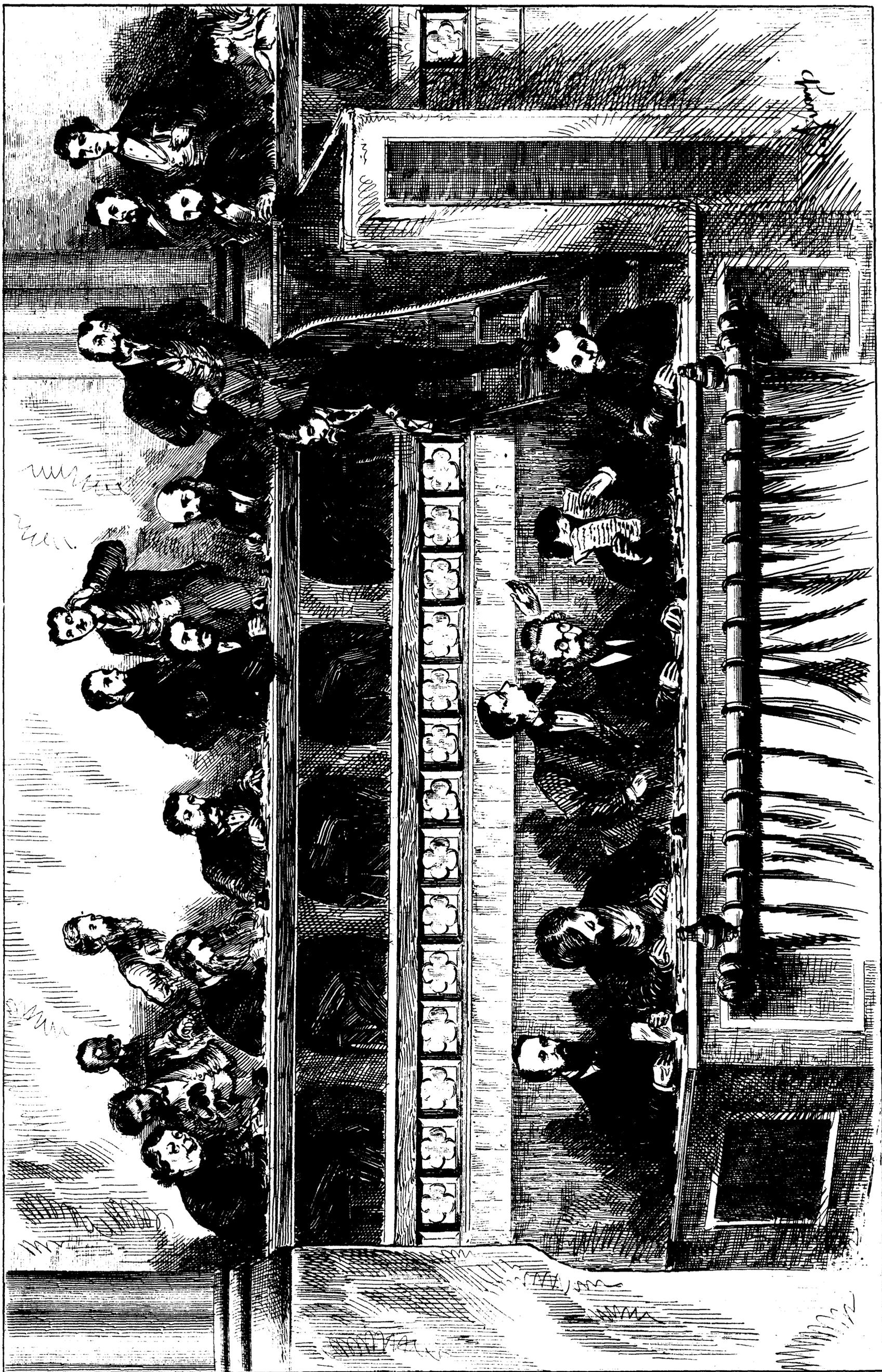
Il est beaucoup question dans le comté de Mégantic de la candidature de M. Edouard Richard en remplacement de M. Irvine qui se présente, dit-on, à Québec.



MGR. COOK, ÉVÊQUE DES TROIS RIVIÈRES.



COLOMBIE ANGLAISE.—VUE À BURBARD'S INLET.



GALERIE DES JOURNALISTES, CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA.—PAR NOTRE ARTISTE.

LES MODES.

COSTUME DE PROMENADE.

Figs 1 & 2. Ce sont de u x costumes du même patron, mais d'étoffe différente. La Fig 1 est de soie brune avec un ceinturon en velours brun pour correspondre; la Fig. 2 est un collet frappé d'une nuance jaune pâle, avec un ceinturon de soie. La sous-jupe est garnie avec un falbala bouffé d'une demie verge de haut, surmonté de petits plis de 2½ pouces. La double jupe est garnie de semblables petits plis.

COIFFURES.

Fig. 1.— Les cheveux sont ondes en avant, et légèrement peignés sur le sommet, de manière à friser au-dessus des tempes. Les cheveux en arrière sont arrangés en boucles, les unes courtes, les autres longues, avec un nœud de ruban large.

Figs. 2 & 3.— Les cheveux sur le devant sont ondes, la partie supérieure peignée en descendant, et la partie inférieure rejetée en arrière de manière à croiser le chignon tel que montré dans Fig. 3.

Le chignon consiste en deux poutes et est porté avec des boucles sur l'un ou l'autre côté de l'oreille. Une garniture (*braid*) croise



LES MODES.—COSTUMES DE PROMENADE.

en diadème le dessus de la tête.

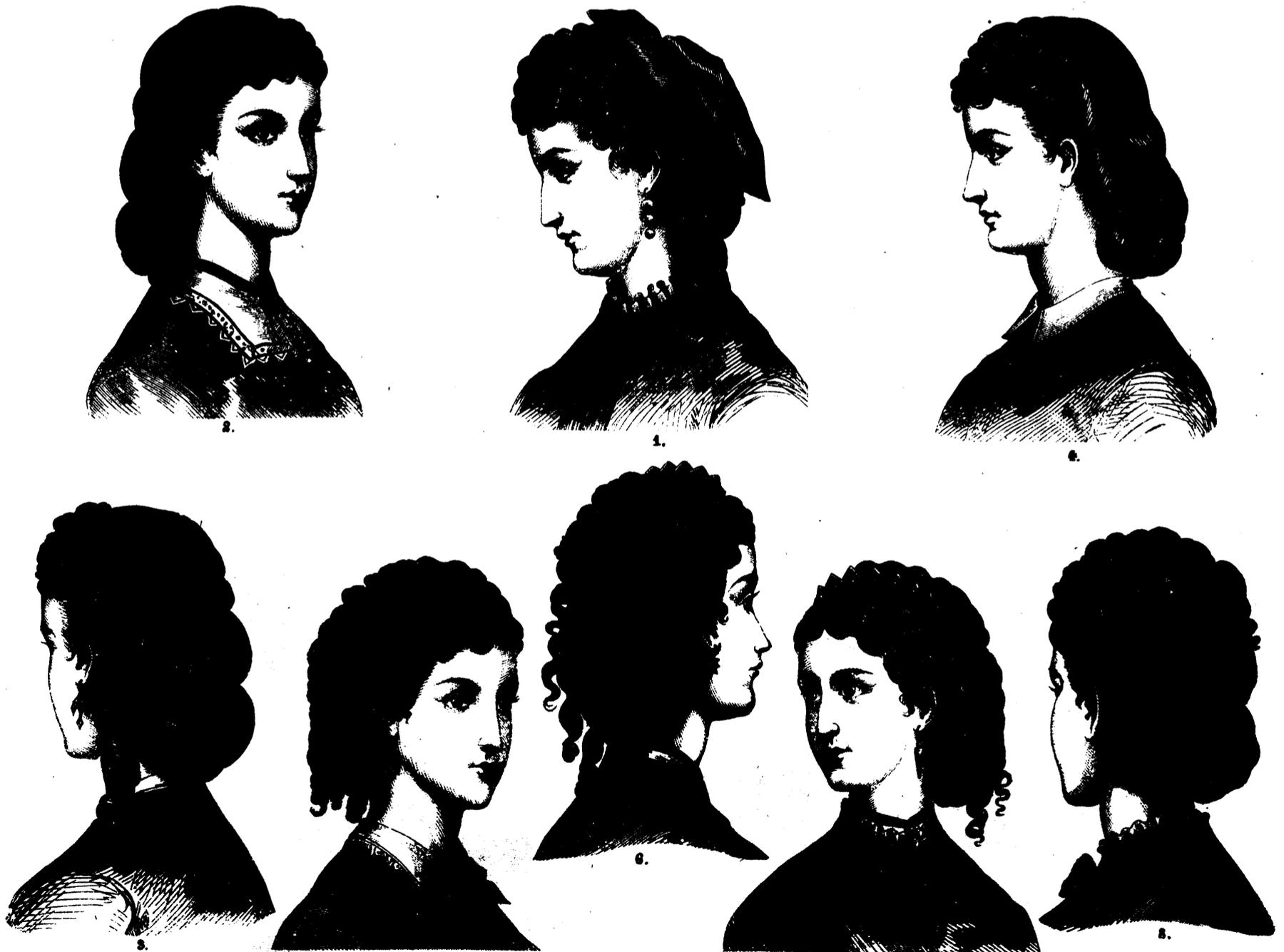
Fig. 4.— Les cheveux sont arrangés en boucles onduleuses en avant. Sur les côtés, ils sont rejetés et se mêlent aux cheveux d'en arrière formant le chignon.

Figs. 5 & 6.— Les cheveux en avant sont ondes aussi loin que l'oreille, derrière laquelle ils sont tressés dans une garniture fournie.

Les cheveux d'en arrière sont divisés en deux rouleaux autour desquels les garnitures sont enroulées en anneaux: une couronne en jais et des boucles retombant sur le chignon.

Figs. 7 & 8.— Cette coiffure consiste en un chignon, arrangé en deux larges poutes avec un rouleau en spirale et trois boucles sur le côté gauche, tel que montré dans la gravure, et quatre ou cinq petites boucles retombant par-dessus. Les cheveux en avant sont ondes et ramenés derrière l'oreille en boucles semblables, et portés avec une garniture en diadème.

La femme de Horace Greeley, le candidat à la présidence des Etats-Unis, est née dans la Caroline du Nord. Son nom de famille est Cheney. Elle épousa Horace Greeley en 1836. La meilleure moitié de Greeley appartient donc au Sud.



LES MODES.—COIFFURES.



M. STÄMPFLI. [Suisse.]



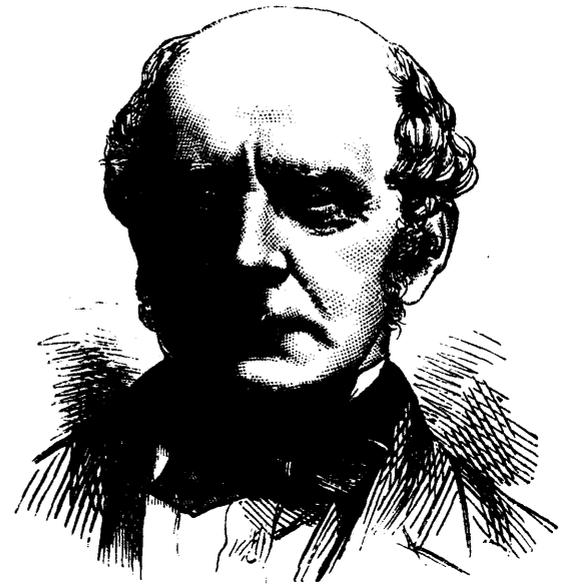
LE COMTE SCLOPIS. [Italie.]



SIR ALEXANDER COCKBURN. [Angleterre.]

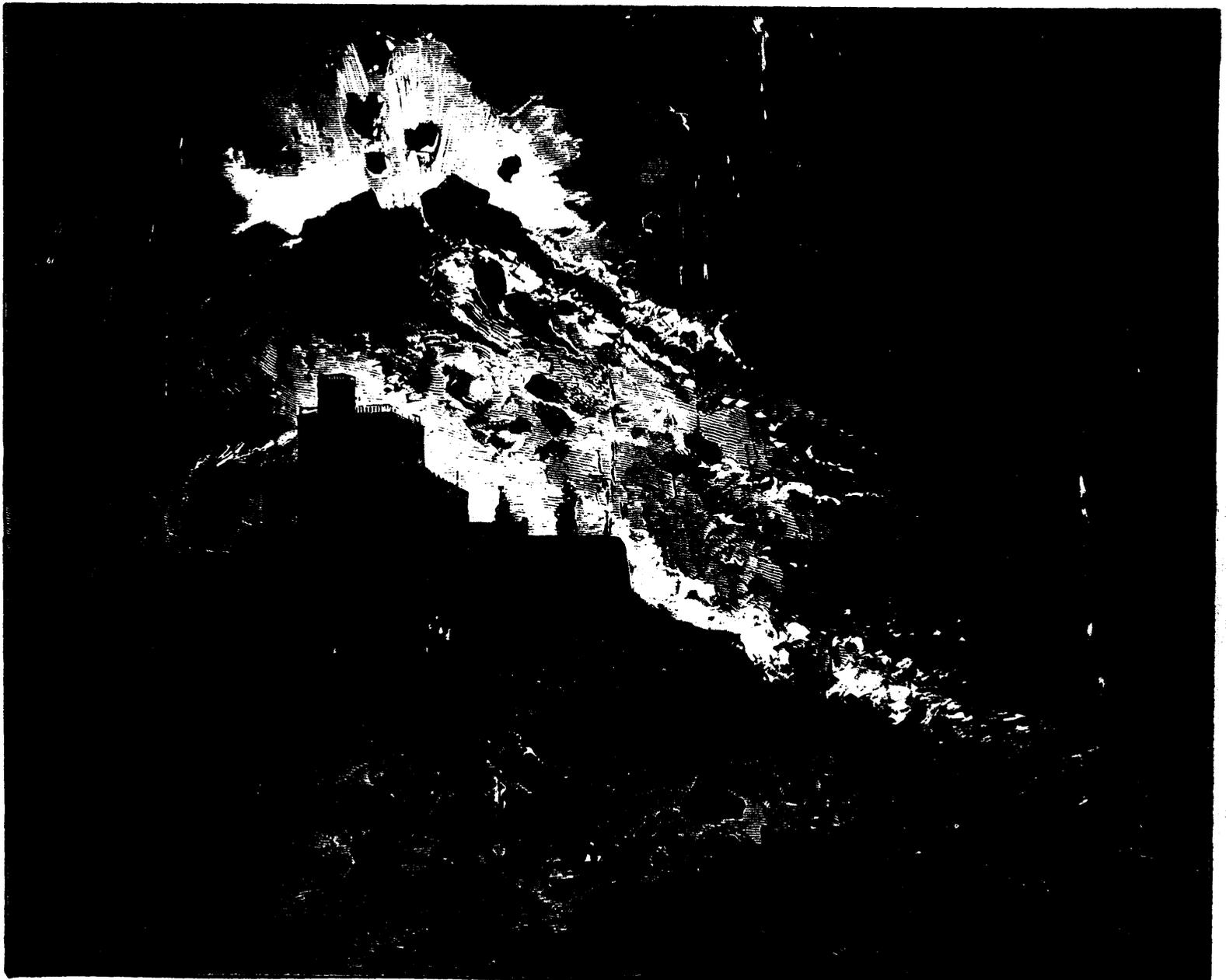


LE BARON DO ITAJUBA. [Brésil.]



M. C. F. ADAMS. [Etats-Unis.]

COUR D'ARBITRAGE DE GENÈVE.



ÉRUPTION DU VÉSUVÉ.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 30 MAI, 1872

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

LES ÉCOLES CATHOLIQUES DU NOUVEAU BRUNSWICK.

Lundi, 20 courant, et mercredi, 22, ont été témoins de nouvelles luttes sur la brûlante question des écoles catholiques. M. Costigan prononça un discours peu long, mais énergique et bien nourri à l'appui de sa motion, dont le but est de blâmer le gouvernement de n'avoir point désavoué le bill des écoles adopté par la Législature du Nouveau-Brunswick. La protection des minorités, la garantie de leurs privilèges sont assurées par l'acte fédéral de 1867; le Nouveau-Brunswick, par cet acte qui enlève aux catholiques les écoles séparées dont ils jouissaient depuis longtemps, a violé l'esprit, si non la lettre du Pacte Fédéral. Ce sont ces idées que s'est attaché à développer M. Costigan, jeune irlandais catholique qui peut jouer un rôle utile, s'il veut continuer à travailler sérieusement.

M. Bellerose approuve la motion de M. Costigan et motive son opinion dans un discours prononcé en anglais qui, d'après la traduction qu'en a donnée le *Nouveau-Monde*, mérite considération.

Outre le courage que M. Bellerose a montré en prenant cette position, il a su trouver un argument bien fort dans le rapprochement fait entre ce que le Gouvernement Fédéral avait concédé pour apaiser le mécontentement de la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'il ne s'agissait que d'une question d'argent, et ce que le même gouvernement refuse de faire pour les catholiques du Nouveau-Brunswick, quand la liberté religieuse est en jeu.

Sir George E. Cartier répondit à M. Bellerose. Il le fit en termes modérés et extrêmement habiles. Il développa surtout le côté constitutionnel et politique de la question. Il affirme, comme dans son premier discours, que la loi du Nouveau-Brunswick n'accordait, ne garantissait aux catholiques aucun système d'écoles séparées avant 1867, et qu'il était extrêmement dangereux, pour nous catholiques et bas-canadiens, d'appeler l'ingérence fédérale dans les affaires locales, quand la loi et la constitution n'autorisaient pas positivement une telle ingérence. Sa péroraison fut significative: il déclara que la motion de M. Costigan était une véritable proposition de censure et serait ainsi envisagée par le gouvernement.

M. Rodrigue Masson se rangea du côté de la liberté religieuse et de l'éducation chrétienne; il soutint la position prise par MM. Costigan et Bellerose. On dit que son discours, débité en bon anglais, impressionna vivement et favorablement les membres protestants. Le champ était beau et M. Masson prouva qu'il avait les moyens de l'explorer. La partie religieuse et politique du sujet fut par lui traitée avec toute l'habileté et la réserve que comportaient l'entourage et les circonstances de la situation. La nécessité d'une éducation chrétienne et religieuse, les maux d'une instruction sans Dieu, comme celle que veulent donner les législateurs du Nouveau-Brunswick, le besoin d'asseoir les assises de la Confédération sur des bases larges et sûres.—l'ordre, la justice, l'équité par le contentement légitime de toutes les minorités: tel a été le thème soutenu, les grands principes développés par M. Masson.

M. Rodrigue Masson est intelligent et travaille; il a de la science et des convictions. Avec cela, indépendant de fortune et de caractère; il a tout ce qu'il faut pour arriver autrement que les ambitieux sans caractère; il a tout ce qu'il faut pour arriver un peu lentement, mais bien et sûrement.

L'hon. M. Langevin parla en français et dans le même sens que Sir Georges. Il a eu des moments très heureux, notamment sur le point de l'autonomie provinciale.

L'hon. M. Dorion combattit l'argumentation de Sir Georges sur l'inopportunité de l'intervention fédérale, ainsi que sur la légalité et la constitutionnalité de l'Acte du Nouveau-Brunswick.

La discussion ajournée de lundi, fut reprise mercredi, 22. L'événement de la séance fut un discours de l'hon. M. Chauveau, suivi de cette proposition:

«Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le priant de faire passer un acte amendement l'Acte de l'Amérique du Nord 1867, dans le sens que cette chambre croit que l'on avait en vue à l'époque de l'adoption du dit acte, et déclarant "que toute dénomination religieuse dans les provinces du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse continueront de posséder tous les droits, avantages et privilèges, relativement à leurs écoles, dont elles jouissaient à l'époque de l'adoption du dit acte, de même que si tels droits, privilèges et avantages avaient été dûment établis par la loi."»

C'est une belle diversion, un mouvement de flanc bien combiné pour échapper aux dangers de la motion Costigan. On satisfait par là à toutes les exigences. Les catholiques du Nouveau-Brunswick compteraient obtenir justice; ceux du Bas-Canada auraient l'espoir de voir cette question réglée suivant leur conscience. Mais la

majorité protestante du Nouveau-Brunswick, qui la forcera à rappeler son acte de la dernière session? Notre prochaine *Semaine* en rendant compte des nouveaux débats sur la même question, continués du 22 au 29 courant, donnera la réponse la plus satisfaisante possible

LA JAUGE DE L'INTERCOLONIAL.

La motion de M. Bodwell, demandant la voie étroite pour le Chemin de Fer Intercolonial—4 pieds 8 $\frac{1}{2}$ pouces au lieu de 5 pieds 8 pouces—fut perdue sur la division suivante: 51 pour et 88 contre.

VOTATION LE MÊME JOUR.

M. Blake revient à la charge sur les élections: il voudrait qu'elles se fissent toutes le même jour. Il a perdu son point. Un vote de 81 contre 51 a renvoyé sa motion aux calendes grecques.

LE DOUBLE MANDAT.

M. Mills fit une nouvelle tentative pour abolir la double représentation. Il a encore échoué, mais la majorité qui veut la dualité se fait de plus en plus petite: 73 contre 55.

ÉLECTIONS CONTESTÉES.

M. Blake a demandé la référence aux tribunaux réguliers des contestations d'élection. Il a pour cela donné d'excellentes raisons, des raisons aussi bonnes que le gouvernement en a donné de mauvaises pour le combattre. Le système de soumettre à des comités spéciaux ces genres de procès est usé jusqu'à la corde; il a fait son temps et il faut qu'il finisse. Il est extrêmement coûteux et représente la justice comme une caricature grossière et malicieuse représente un bon et beau portrait. Aussi, Sir John et Sir George n'ont-ils pas tenté de plaider directement la cause des comités d'élection. Ils ont trouvé d'assez bons motifs d'attermoiement, et c'est tout. Pour nous, notre position n'est pas changée; nous combattons toujours et partout le mode de constituer les députés juges de leur propre cause, comme nous l'avons dit dans nos premiers articles sur le sujet. Au reste, le gouvernement, sans s'engager à accorder exactement la chose demandée, a promis une nouvelle loi et d'importantes réformes durant le prochain parlement. La question fait donc son chemin, comme le prouve le vote pris sur la motion de Sir John demandant le rejet du bill: 66 contre 49; cette petite majorité de 17 assure le succès peu éloigné de la réforme si désirée.

J. A. MOUSSEAU.

ŒUVRES DES MINISTRES.

Il y a partout la grande politique et la politique utile, dans les grands comme dans les petits États. La grande politique, c'est l'ensemble, la combinaison des détails, la direction de toutes les forces particulières pour atteindre le but, la fin, le résultat général auquel vise l'esprit inspirateur qui préside aux destinées du pays. Cela demande du tact, beaucoup d'ampleur dans la conception, une vue très nette du particulier et du général, un coup-d'œil sûr et prévoyant qui sache voir dans les anxiétés, les incertitudes et les luttes du présent, les moyens, les gages et les garanties de l'ordre et de la sécurité pour l'avenir. On a vu un peu cela dans les discussions du traité de Washington.

Au-dessous, plus bas, dans un genre qui paraît inférieur parce qu'il est plus modeste et semble plus ignoré, s'élaborent les œuvres collectives des départements particuliers qui créent la force générale.

Chaque ministre accomplit sa tâche séparée et ingrate; c'est là que le peuple le connaît, l'apprécie et le juge, parce que c'est là qu'il s'occupe spécialement des intérêts de tout le monde.

Ces rapports, ces gros livres bleus qu'on n'ose à peine ouvrir, parce qu'on n'y voit que du feu et des chiffres, révétaient, ainsi envisagés, une importance toute majeure.

En effet, pour résumer notre pensée plus laconiquement et plus clairement, c'est ce résultat: collectif de l'œuvre générale de tous les départements ou de tous les ministères, qui prépare et fixe définitivement la politique du gouvernement. On lira donc avec intérêt, malgré l'aridité du sujet, une analyse succincte des rapports des principaux ministres.

«*Rapport annuel sur l'état de la milice pendant l'année 1871.*»—Ce rapport est bien complet et révèle de grands progrès réalisés depuis la Confédération. Ce n'était pas sans besoin. L'occupation des troupes anglaises avait accoutumé le pays à ne compter que sur l'Angleterre, même pour le maintien de l'ordre intérieur. Nous parlions d'indépendance et nous n'avions pas même de militaires en quantité suffisante pour réprimer une émeute un peu sérieuse.

Sir George a pris son rôle au sérieux, et, grâce à sa bonne organisation et à son énergie, il y a, dans les divers degrés de la milice active, volontaire et sédentaire, dans l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, comme dans

le petit commencement de marine militaire, tous les éléments d'une force qui ne demande qu'à se développer et à laquelle quelques années de plus donneront une efficacité dont le Canada sera fier et à laquelle il devra une plus grande sécurité.

«*Rapport général du ministre des Travaux Publics pour l'année expirée le 30 juin 1871.*»—Tout le monde connaît et signale avec éloge l'ardeur travaillante de l'hon. M. Langevin. Il a l'œil à tout et voit à tout. Il s'est rendu maître des moindres détails de son département, duquel relèvent:

Les Canaux.

Les Constructions sur les Rivières navigables.

Les Hâvres et Jetées.

Les Glissoires et estacades.

Les Chemins de fer du Gouvernement.

Les Communications avec le Nord-Ouest.

Les Chemins et Ponts.

Les Edifices Publics.

C'est, sans contredit, quand on songe aux immenses travaux de développement et d'agrandissement projetés, le ministère le plus important du gouvernement Fédéral. Le «*Rapport*» que nous avons devant nous quelques uns des *bills* de la présente session, certains estimés ordinaires et supplémentaires soumis aux Chambres peuvent donner une idée à peine approximative de l'immense besogne à laquelle a dû,—et devra,—se livrer notre ministre des Travaux Publics.

Il a su aussi, par son impartialité et sa manière large d'envisager les choses, se mettre à l'abri de tout soupçon et éviter tout reproche de vouloir favoriser une section du pays aux dépens de l'autre. Il est le ministre des Travaux Publics de Montréal comme de Québec, d'Ontario comme de la Nouvelle-Ecosse. Ses adversaires mêmes lui reconnaissent ce mérite. Ce n'est pas un mince succès pour un homme chargé d'intérêts aussi considérables et nombreux que ceux confiés à son administration.

La partie du Rapport qui a trait aux canaux est particulièrement intéressante: on y trouve des détails sûrs et très complets sur nos canaux et les améliorations à faire.

Colombie Britannique—Rapport de l'hon. L. H. Langevin.—Habitants, territoire, nature du sol, climat, bois, forêts, mines de toute espèce, pêcheries, commerce, voies de communication, il y a des renseignements sur tout cela; M. Langevin a bien utilisé son voyage de l'année dernière et il n'a négligé aucun soin, aucune source d'informations pour fournir au gouvernement et au pays les meilleures données qu'on puisse trouver sur la Colombie.

J. A. MOUSSEAU.

LE TIMES ET LA GARANTIE.

Le grand journal des variétés politiques a publié, au commencement de mai, un article peu bénin sur la correspondance des Gouvernements Impérial et Canadien à propos de la ratification du Traité. Pas n'est besoin de dire que cet article doit donner un démenti formel à celui publié récemment sur la nomination de Lord Dufferin comme futur Gouverneur-Général de la Puissance. Alors, tout était couleur de rose, et l'Angleterre, en nous dotant de lord Dufferin, nous inondait de bienfaits et de bonheur; elle nous donnait une preuve de premier ordre de son attachement pour nous. Lord Dufferin était pour nous un don des Dieux. L'Angleterre nous aimait à nous croquer.

Quantum mutatus ab illo!—Il faut lire cet article du *Jupiter Tonnant*. Il admet bien que le Canada a été quelque peu sacrifié en ce qui concerne les réclamations féderiennes. Du moins il fait semblant d'y croire. C'est afin de mieux faire passer sa conclusion. Il a des prétentions qui jurent de se trouver côte à côte.

Il veut bien que le Canada doive souffrir du Traité et mérite une compensation. Sans nous dire quelle indemnité l'Angleterre aurait dû nous donner, il paraît mépriser souverainement celle que nous avons sollicitée. La garantie est, suivant lui, un *bribe* offert à notre Parlement pour en obtenir la ratification du Traité de Washington.

La manière d'envisager la question des pêcheries est toute nouvelle: il conteste notre droit de propriété. La théorie du *Times* sur les *inshore fisheries*, c'est-à-dire dans les anses et baies formées par les mers, est extraordinaire et n'a même pas été, du moins sérieusement, invoquée par les Américains dans les dernières négociations. Ce droit serait tout relatif. Si nous pouvons protéger nos pêcheries et les exploiter seuls, fort bien! dans ce cas, elles nous appartiennent. Si, au contraire, nous ne pouvons ni l'un ni l'autre; c'est-à-dire si elles sont trop vastes et trop riches pour que nous puissions les garder et les utiliser seuls, les Américains, ou tout autre peuple, peuvent y venir braconner. Aussi, le *Times* regarde-t-il comme avantageux le règlement des pêcheries et son seul regret est que ce règlement ne soit pas éternel.

La fin de l'article mérite une reproduction textuelle. Il faut savoir à quoi s'en tenir sur ce journal aussi chan-

geant que brutalement égoïste : "Comme de raison, dit-il, nous garantirons l'emprunt de £2,500,000. C'est la seule réparation que nous puissions offrir pour les réclamations feniennes que nous avons mises de côté à Washington, quoique nous croyions, au fond, que la garantie demandée pour le chemin du Pacifique projeté ne soit qu'un avantage fort douteux.

"Mais la question soulevée à tous les degrés de la discussion est celle-ci :—Combien de temps allons-nous encore prétendre défendre les intérêts du Canada qu'en réalité nous ne pouvons protéger, parce que nous manquons et de connaissance et de capacité pour la tâche ? N'y a-t-il rien, dans le précédent du Portugal et du Brésil, qui pourrait s'appliquer avec avantage et au Canada et à l'Angleterre ?

"Nous conservons la forme, l'apparence du gouvernement du Canada par l'Angleterre ; mais quand cette forme, cette apparence se tourne en réalité, le maintien de cette forme, de cette apparence a pour effet de tenir les hommes d'état et la population du Canada dans un état de dépendance, si non de tutelle.

"Lorsque les jeunes gens se font hommes, leurs pères les émancipent ; cette émancipation profite à l'humanité et aux intérêts mêmes du sentiment d'affection qui existe entre les uns et les autres. Et ce qui, sous ce rapport, est vrai des hommes, l'est également des nations."

Peut-on vous dire moins poliment de vous en aller ? Dans l'intérêt et pour l'honneur de l'Angleterre, nous espérons qu'en ce point, le *Times* fausse l'opinion anglaise. Au reste, un prochain numéro nous dira plus poliment de rester. C'est la coutume invariable du *Times*, de varier régulièrement du jour au lendemain.

Quoiqu'il en soit de ces tristes et honteuses variétés, il ne faut pas oublier qu'elles indiquent du moins un peu le courant du sentiment de la métropole. Il est bon d'en tenir note et de se préparer en conséquence.

Consolidons et finissons l'œuvre de la Confédération ; complétons nos annexions ; achevons nos grands travaux en perspective. Ouvrons le pays et développons toutes nos ressources naturelles, agricoles et industrielles. Quand nous serons grands et forts, peut-être l'Angleterre recherchera-t-elle notre alliance : cette alliance vaudra probablement mieux que la protection dédaigneuse qu'elle nous marchandait depuis deux ou trois ans.

J. A. MOUSSEAU.

LE LIBÉRALISME.

La brochure que M. l'abbé Paquet vient de livrer au public, contient cinq leçons. Dans la première, il commence par faire un résumé d'une leçon précédente qu'il avait donnée sur l'égalité.

Il avait dit que les hommes possèdent des droits spécifiques égaux qui sont inhérents à notre nature, et que sous ce rapport tous les hommes sont égaux ; que ces droits dérivent de la personnalité et qu'ils comprennent : le droit d'égalité, de liberté, de propriété et de sécurité. *Tous les droits individuels naissent de ces droits fondamentaux et absolus.*

Puis le savant professeur commence ainsi sa cinquième leçon :

Ce soir, je vais vous entretenir d'un autre privilège essentiel à la nature humaine, celui de *liberté*.

Liberté ! quel mot magique ! Il flatte l'oreille de l'homme ; il réveille en lui le sentiment de sa véritable grandeur. Parmi tous les êtres qui l'entourent et qui ont leurs mouvements propres, aucun ne peut dire : Si je me meus de telle ou telle manière, c'est parce que je le veux. L'homme seul, au milieu de toute la création visible, peut prononcer fièrement ce mot : *Je le veux* ; parce que lui seul est doué d'une volonté libre et capable de se déterminer à telle chose plutôt qu'à telle autre.

Mais ce mot si noble de *liberté*, ce droit sacré, ce privilège divin, puisque je ne le retrouve qu'en Dieu, et qu'il réfléchit en moi son image, a le sort de presque toutes les choses grandes et sublimes : c'est d'être exposé à la profanation par l'abus qu'on en fait. Il est écrit sur tous les drapeaux, et sert pour toutes les causes : liberté de pensée, liberté de la presse, liberté de l'enseignement, liberté de la science, d'action, liberté de religion. Tantôt, c'est au cri de liberté que les chaînes de l'esclavage sont rompues, et que l'on voit s'accomplir les actions les plus généreuses ; tantôt, c'est au même cri de liberté que l'ordre est renversé, que les crimes les plus affreux sont commis, et que l'on court à l'anarchie et à la servitude. Veut-on, dit Tacite, supplanter l'autorité, on crie liberté ; et, quand cette autorité s'est écroulée, on s'attaque à la liberté elle-même. Vous voyez s'agiter encore les drapeaux de Mazzini, de Garibaldi, de Victor-Emmanuel, de la Commune : sur tous se trouve inscrit ce mot de *liberté*. A la vue des excès, des malheurs et des ruines causés au nom de la liberté, bien des hommes sont portés à la maudire, et à faire même un reproche à Dieu de nous l'avoir donnée : ces hommes ne se trompent guère moins que ceux qui exagèrent la liberté de l'homme et la confondent avec la licence.

Il y a un juste milieu à tenir entre ces deux extrêmes : il se trouve dans la vraie signification du droit de liberté ; car s'il existe une fausse liberté, il en existe aussi une véritable.

On peut résumer cette cinquième leçon par les propositions suivantes :

Le bien seul est l'objet de la liberté. L'homme a le pouvoir mais non le droit de faire le mal. Le pouvoir de faire le mal n'est pas essentiel à sa liberté ; il n'est qu'une preuve de l'imperfection du sujet dans lequel il réside.

Au lieu de dire l'homme est de sa nature libre, donc il ne

doit pas avoir de loi, il faut dire : "l'homme est libre, donc il a une loi." La loi n'enchaîne pas la liberté, elle la protège.

Comme l'enseigne Saint-Paul, il y a en nous comme deux hommes, associés par la vie et qui doivent marcher dans l'ordre ; l'un intelligent et l'autre animal. Il y a aussi comme deux volontés qui ont des tendances bien opposées : celle qui n'est qu'une inclination aveugle, un instinct violent, entraînerait la volonté intelligente et véritable, si cette dernière n'était soutenue et dirigée par la loi.

Si un citoyen pouvait faire ce que la loi défend, dit Montaigne, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tous ce pouvoir.

Ce qui a été dit de la liberté personnelle peut également s'appliquer à la liberté civile et sociale qui est la faculté d'exercer sans entraves dans la société, dans l'état ou dans la cité tous les actes, tous les droits légitimes de citoyen. Les ennemis de la liberté civile sont : la désobéissance à la loi qui conduit les peuples à l'anarchie et à la servitude, et la centralisation exagérée qui crée le despotisme, en soumettant toutes les choses et tous les individus dans un pays au caprice d'un seul homme.

Le savant professeur termine cette première leçon en se demandant si on peut faire un bon citoyen avec un homme immoral, plein de lui-même, esclave de ses passions et capable pour se satisfaire d'employer les moyens les plus criminels ? et il démontre que c'est impossible.

Dans sa deuxième leçon, M. l'abbé Paquet entend de faire connaître le libéralisme tel que condamné par le souverain pontife dans le syllabus, et l'encyclique de 1864. Il dit que c'est là, à Rome, et pas ailleurs qu'il faut aller chercher la lumière en cette question.

"Dans le syllabus qui accompagne l'encyclique, Pie IX caractérise ainsi le libéralisme. C'est un système, une théorie qui proclame : 1^o. Qu'à notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'état, à l'exclusion de tous les autres cultes ; 2^o. Que conséquemment c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi pourvoit à ce que les étrangers qui s'y rendent, y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers ; 3^o. Qu'il est faux que la liberté de tous les cultes et le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'indifférentisme ; 4^o. Que le Pape peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.

"On pourrait donc dire d'une manière générale que le libéralisme est le système qui réclame la liberté, soit pour l'individu soit pour le gouvernement, de croire, de propager et de protéger l'erreur comme la vérité, la liberté de faire et d'autoriser le mal comme le bien."

Le savant professeur dit alors à quelle occasion les erreurs renfermées dans les quatre propositions furent condamnées.

1^{ère} Proposition.—En vertu d'une convention intervenue en 1851 entre le Pape et la reine d'Espagne, il avait été stipulé que la religion catholique serait la seule religion de l'Espagne à l'exclusion de tout autre culte, que l'Eglise pourrait acquérir de nouveaux biens et jouir de l'influence qui lui appartient dans les matières d'éducation. Le gouvernement espagnol viola cette convention et déclara qu'à notre époque il n'est plus utile que notre religion catholique soit considérée comme l'unique religion d'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes ; il décréta la vente des biens ecclésiastiques et mit toute espèce d'entraves à la liberté de l'Eglise.

La 2^{ème} et la 3^{ème} proposition ont été faites surtout pour la Nouvelle-Grenade et le Mexique, où pour justifier les persécutions les plus violentes contre l'Eglise, on proclama le libre exercice de tous les cultes et l'on accordait la faculté pleine et entière à chacun de manifester ouvertement et publiquement toute espèce d'opinions et de pensées.

4^{ème} Proposition. Elle est venue à la suite des spoliations du Saint-Siège par les Piémontais, au nom du progrès, du libéralisme et de la civilisation moderne. Après avoir foulé aux pieds tout droit et toute justice, on venait dire au successeur de St. Pierre : "Saint-Père, vous pouvez et devez vous réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne."

Le savant professeur examine les erreurs contenues dans ces quatre propositions :

D'abord l'homme possède-t-il la liberté de conscience ? Oui, la foi pour être raisonnable et agréable à Dieu doit être volontaire. Cette proposition a toujours été maintenue par l'Eglise.

Mais de ce que l'homme ne peut être forcé à croire ou à ne pas croire, s'en suit-il qu'il a la liberté de croire ou de ne pas croire, de pratiquer la religion qu'il voudra, ou de n'avoir aucune religion ?

Le savant abbé dit qu'il est arrivé au fondement du libéralisme qu'on peut réduire aux propositions suivantes : liberté de la conscience, liberté des cultes, c'est-à-dire d'embrasser la religion qu'on voudra ; liberté de la presse, c'est-à-dire de propager et de défendre l'erreur comme la vérité, le mal comme le bien.

Liberté de pensée ou de croyance. C'est la négation de Dieu même, la destruction de toute loi, de toute société. Du moment que l'homme, par la raison, s'est convaincu que certaines choses ont été révélées par Dieu ou son organe l'Eglise, il doit accepter la parole de Dieu et y conformer sa pensée et ses actes. L'indifférentisme est une erreur condamnée par l'Eglise. Qu'on se rappelle que l'Apôtre nous dit qu'il n'y a qu'une foi, qu'un baptême.

Donc, si l'homme a le pouvoir de rejeter la vérité, de pratiquer une religion fautive, de connaître le mal, il n'en a pas le droit, car il ne peut être libre à l'homme de servir ou de ne pas servir Dieu, de pratiquer l'erreur ou la vérité. L. O. DAVID.

LE SÉNAT.

On oublie généralement ce qui se fait au Sénat pour concentrer toute son attention sur la Chambre des Communes. Pourtant les discussions dans la Chambre Haute sont quelquefois très intéressantes et même animées, au point de rendre jaloux les honorables conseillers législatifs pour la province de Québec.

Parmi ceux qui prennent une part active dans les discussions et les travaux du sénat, nous remarquons avec plaisir les noms de MM. Letellier de St. Just et Bureau.

M. Bureau a pris sur la question des terres de Manitoba une excellente position. Instruit par l'expérience de ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick, il veut que des terres dans Manitoba soient affectées spécialement aux fins de l'éducation. Le *Times* de mardi dernier contenait l'analyse d'un bon discours qu'il a fait sur l'émission des billets de banque.

DLE EMMA LAJEUNESSE.

Le *London Illustrated Times*, publie le portrait de la jeune cantatrice que tout Londres court entendre en ce moment et il fait d'elle un éloge flatteur. Il admet, lui, qu'elle n'est pas américaine, mais canadienne-française. Il dit qu'elle hésita longtemps à paraître sur la scène, elle avait de la répugnance pour la vie théâtrale, mais les sollicitations de ceux qui l'entendirent, finirent par la décider. Elle eut pour professeurs le célèbre Duprès et quelques-uns des premiers artistes d'Italie.

Les journaux parlent beaucoup de sa distinction personnelle, de l'âme qu'elle met dans son chant et de la pureté comme de la force de sa voix.

Les éloges au lieu de diminuer depuis son début augmentent. On s'est tenu sur la réserve d'abord et on a attendu pour la juger.

GALERIE NATIONALE.

On lit dans le *Nouveau-Monde* :

M. L. O. David a commencé la publication en brochures d'une série de biographies des hommes qui ont illustré le nom canadien.

Nous avons reçu les trois premières livraisons intitulées respectivement "Monseigneur Plessis," "Monseigneur Bourget" et "Messire I. S. Désaulniers."

Nous avons relu avec un plaisir tout particulier le récit des grandes actions et des hautes vertus de ces trois hommes vénérables. Nous sommes sorti de cette lecture instruit, édifié, rempli d'un patriotisme plus vif et plus pur ; car nous y avons plus clairement aperçu cette grande vérité que *Religion et Patrie* sont deux sentiments inséparables.

Les biographies de M. David sont écrites avec un soin extrême. Le style est vif, coloré, plein de mouvement et de vie. Le caractère en est excellent, et bien qu'il ne se prononce pas décidément sur toutes les questions dont la solution n'est pas encore connue, l'auteur des traites pourtant dans le meilleur esprit.

Nous ne pouvons mieux faire que de recommander vivement aux maisons d'éducation de répandre ces petits volumes parmi leurs élèves, en les distribuant comme prix. C'est en faisant connaître à la jeunesse et à l'enfance l'histoire des hommes qui ont illustré le nom canadien, en leur démontrant que le sentiment religieux est l'auxiliaire indispensable, et l'inspirateur des grandes pensées et des actions d'éclat, en leur prouvant qu'il est la source du véritable patriotisme, qu'on leur inspirera ce vif amour de la patrie, cet attachement à ses institutions, ce respect pour ses gloires, et cette émulation à marcher sur leurs traces, qui est tout le patriotisme.

Disons, en terminant, que les biographies sont imprimées avec luxe et que l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

HOMMAGE A PIE IX.

M. le Rédacteur,

Lundi, treizième jour de Mai, j'avais le plaisir d'assister à une splendide démonstration au Petit Séminaire de Ste Marie, pour chômer la fête du quatre-vingtième anniversaire de l'Immortel Pie IX, Pontife-Roi. La fête a été belle. Il y fut prononcé, entre les bruyantes fanfares de la musique et les détonations multipliées des carabines, plusieurs discours de circonstance. Le premier, par M. E. Laberge, le digne Notaire du village, dans lequel il nous a montré son grand attachement au Souverain Pontife. Il fut succédé par M. l'avocat Chagnon, qui, dans un discours chaleureux et pathétique, nous fit voir la gloire que Pie IX a procuré au dix-neuvième siècle, la haute civilisation à laquelle il a fait arriver le monde, malgré les efforts de ses ennemis si nombreux, malgré les troubles au milieu desquels il a toujours vécu. Plusieurs fois, M. Chagnon a mérité les applaudissements de l'auditoire. M. T. Forget, ecclésiastique et ex-zouave, nous rapporta quelques-uns des faits particuliers de la vie du St. Père, l'avant vu, il n'y a que peu de temps, il nous dit, en termes bien sentis ce qu'il était, et nous donna quelques détails sur sa personne. M. son frère L. Forget aussi ex-zouave et élève de philosophie, nous fit entendre un magnifique discours. Enfin, M. le directeur T. Burette, prêtre, à la demande des Messieurs du village, qui étaient présents, demeura à la hauteur de sa position, en nous faisant entendre un bien beau discours, dans lequel il montra l'importance qu'il y a pour la jeunesse de se former dès l'enfance à de grands sentiments de religion sans lesquels il est impossible de devenir homme utile à la société.

Il y eut de nombreuses salves en l'honneur du Pape, et de quelques autres particuliers.

Il est beau de voir la manifestation de ces sentiments en même temps politiques et religieux. C'est donc une bien belle idée que l'on a eu de ne pas laisser passer ce jour inaperçu.

Je voyais sur les journaux, il y a quelques jours que ce devait être après la quatre-vingtième année de Pie IX que devait s'opérer son rétablissement solennel sur le trône de Pierre. Heureux si ceux qui ont assisté à la fête du Collège de Monnoir peuvent contribuer par leurs prières à l'arrivée de cette époque glorieuse tant désirée par tous les chrétiens, et faire régner sans entraves notre bien-aimé Pape-Roi sur toute la catholicité.

T. N. F.

Marie-Ville, 14 mai 1872

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les États de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 30 MAI, 1872.

ÇA ET LA.

Les émigrés canadiens ont un ami dans la Chambre des Communes, M. Delorme, député de St. Hyacinthe. Ce monsieur a demandé au gouvernement fédéral s'il avait l'intention de prendre des mesures, pour arrêter l'émigration, opérer le repatriement et établir un système postal plus avantageux pour la transmission des valeurs entre les États-Unis et le Canada. Le gouvernement a répondu qu'il ferait tout en son pouvoir pour le bien public sur ces différentes questions.

Cette promesse est passablement évasive.

M. Delorme voudra bien recevoir l'expression de la gratitude des émigrés canadiens pour ses services en cette circonstance. Nous comptons au moins un ami au sein des députés canadiens aux Communes, et un ami comme M. Delorme en vaut bien d'autres.

La congrégation canadienne de Lewiston, Maine, est en frais de construire une belle église. Grâce au zèle et à l'énergie du Rvd. M. P. Hévez, autrefois curé de St. J. Bte., de Rouville et de St. Grégoire, nos compatriotes de Lewiston ont vaincu les obstacles qui s'opposaient au succès de leur entreprise.

La population canadienne de Lewiston dépasse deux mille âmes.

Ce ne sont plus les missionnaires canadiens qui nous nous font défaut, ce sont les paroisses ou congrégations canadiennes qui font défaut aux missionnaires.

Il en sera bientôt ainsi pour les médecins. Ce n'est pas à dire toutefois que les malades manquent. Au contraire, au physique et au moral, ils sont nombreux!!!

On fait de grands préparatifs pour la célébration de la fête nationale. A Nashua, N. H., il y aura un grand rendez-vous de sept ou huit sociétés.

A Vergennes et à Montpelier, dans le Vermont; la même chose. Dans plusieurs autres endroits, dans l'ouest surtout, le 24 juin sera dignement chômé. Très-bien!

Nous donnons avis à tous compatriotes qui passeront par Providence, R. J., de se méfier de deux ou trois filous canadiens qui font métier de duper les leurs au moyen de tours de cartes et autres jeux. Un de nos amis a été victime de ces scarpants et on nous informe qu'ils ont endormi un pauvre briquetier et lui ont enlevé une forte somme d'argent. Avis aux voyageurs.

FERD. GAGNON.

CHOSSES ET AUTRES.

Brigham Young est le père de 68 enfants vivants et de 20 qui sont morts.

Daniel Drew, un banquier de New-York, vient de donner \$100,000 aux méthodistes. Pour peu qu'il continue cette jolie méthode, il fera un bon méthodiste!!!

Le père McMahon, le félicien, vient de mourir à Indiana.

Un bébé de Détroit a avalé une montre, la semaine dernière. Le médecin de la famille dit que les symptômes sont ceux d'une tumeur douloureuse!!! Je le crois bien!!!

Un chimiste américain en analysant le contenu d'un bout de saucisse, vient de découvrir un puissant tonique: du sulfate de chien!!!

COURTES-HEUSE.

Le *Globe* donne pour certain que l'hon. M. Morris sera nommé Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, immédiatement après la prorogation du Parlement, et que M. O'Connor, d'Essex, le remplacera dans le cabinet. M. Daniel O'Connor et M. Taillon, tous deux avocats à Ottawa, brigueront les suffrages des électeurs dans le cas où un représentant de plus serait accordé à la capitale.

Le *Globe* croit que Toronto, Grey, Huron, North Simcoe et Muskoka auront chacun un représentant de plus.

Une dépêche d'Ottawa annonce que Lord et Lady Dufferin s'embarqueront à Liverpool pour le Canada le 13. Le gouverneur sera accompagné du Col. Fletcher, des *Scotch Fusiliers Guard*, comme secrétaire militaire, et de M. Pattison, comme secrétaire particulier.

Le tribunal militaire de l'arrondissement de Kiew vient de juger le procès du capitaine d'artillerie, Antoine Strijovsky, accusé d'avoir assassiné sa sœur illégitime, la dame Alexandra S... L'accusé a avoué son crime et établi en même temps que le meurtre dont il s'est rendu coupable a été commis avec le consentement formel de sa sœur. Ils étaient fatigués tous les deux d'une vie remplie de chagrins et de déboires, et la dame Alexandra S... convint avec son frère qu'il la tuerait d'abord et se brûlerait la cervelle ensuite. L'accusé fut arrêté avant qu'il eût pu accomplir la seconde partie de sinistre programme, et avoua tout avec la plus grande franchise.

MES VINGT ANS.

(Souvenir d'une page de M. de Guérin.)

I.

A peine d'hier dans la vie,
Qu'emporté sur l'aile du vent,
J'atteins mon vingtième printemps!
Oh! bien vite elle s'est flétrie
La première fleur de mes ans!
Adieu ma fraîche aurore, ô rayons d'espérance,
Vous tous mes beaux rêves d'enfance!
Vous vous êtes enfuis comme l'eau des torrents!

II.

S'ouvrant le grand chemin de la foule bruyante,
Que de fois j'ai vu des enfants,
Dans de tout petits cercueils blancs,
S'en aller, sous l'herbe odorante,
Continuer ce riant sommeil
Commencé dans les bras et l'amour d'une mère!
Ces anges, sans avoir rien connu de la terre,
En paix attendent là le suprême réveil.

III.

Oh! que n'ai-je, dès ma naissance,
Ainsi qu'eux, pèlerin d'un jour,
Traversé ce triste séjour,
Enseveli dans l'innocence!
Comme meurt le fruit dans sa fleur,
Que ne me suis-je vu, sur le sein maternel,
Faucer aux premiers feux du ciel!
Qu'importe un lis de moins aux champs du moissonneur!

IV.

Maintenant, ô mon âme, il faut que tu chemines
De par le terrestre vallou;
Là plus d'ombre et de vert gazon,
Mais que de ronces! que d'épines!
En vain j'y voudrais être heureux,
En vain je goûterais aux humaines ivresses:
Tout n'est qu'illusions et qu'amères tristesses.
Les fleurs sont ici-bas, le bonheur est aux cieux!

M. J. MARSILE.

Bourbonnais, 2 mai 1872.

FAITS DIVERS.

Un journal français dit que M. Thiers portait, à sa dernière réception, un habit boutonné jusqu'à son dernier bouton. Le président de la république ne pourra plus faire un pas bientôt sans qu'on prenne l'empreinte de ses pieds; il ne pourra s'asseoir sur n'importe quoi, sans qu'on photographie le siège qui aura eu l'honneur de le porter.

Tout le quartier Rochechouard a été mis en émoi le 1^{er} mai par la tentative de suicide d'une jeune Espagnole, Mme de Piedra, demeurant rue Condorcet, 30.

Elle habitait, avec son mari, au cinquième étage de la maison.

Le même soir, son mari sortit; elle le vit parler à une autre femme. Prise d'un subit accès de jalousie, elle s'élança sur le rebord de la fenêtre et essaya de se précipiter. Sa mère et une domestique se cramponnèrent à elle pour la retenir; mais, après une lutte de quelques secondes, elle réussit à s'élaner.

Heureusement, elle fut arrêtée dans sa terrible chute par un balcon du second étage. Son mari, qui avait assisté d'en bas à ce terrible spectacle, se précipita aussitôt à son secours, suivi de quelques personnes. On releva la jeune femme, qui, outre quelques contusions, avait à la cuisse gauche une blessure de huit centimètres de long sur trois de large. Cette blessure avait été produite par un éclat de pot de fleurs sur lequel la victime était tombée.

La blessée a été couchée dans le lit du propriétaire de l'appartement sur le balcon duquel elle était tombée. On juge de la stupeur que celle-ci éprouvée celui-ci à neuf heures du soir, en trouvant dans sa chambre une femme blessée, un mari éploré, deux sœurs de charité, un médecin et un prêtre. Mme de la Piedra est âgée de dix-huit ans.

Une enquête a été tenue dernièrement sur le corps de J. Jones, en son vivant conducteur des chars sur la ligne du Grand Tronc. Il paraît que Jones ayant bu outre mesure, avait tiré un coup de pistolet dans sa cour, puis étant entré dans la maison avait menacé sa femme de tirer sur elle. Celle-ci lui répondit qu'il vaudrait mieux qu'elle mourût que lui, vu qu'elle était mieux préparée. Jones répliqua en riant qu'il n'avait pas l'intention de la tuer. En ce moment le pistolet qu'il tenait fit explosion et la balle lui fracassa la mâchoire. Le docteur pansa le blessé qui se trouva beaucoup mieux.

Cinq jours après il tomba dans le délire et demeura dans cet état jusqu'à sa mort.

On découvrit alors que la balle s'était séparée en deux parties, dont l'une avait été extraite et l'autre avait atteint la cervelle.

UNE FEMME BRÛLÉE À MORT. — Lundi, le 29 avril dernier, le Député-Coroner de cette ville a tenu une enquête, au canton de Cleveland, environ trois milles plus bas que Richmond, sur le corps de madame Trotter Elliott, qui avait été brûlée à mort la nuit précédente.

On ne sait pas au juste comment le feu a pris, mais il a originé dans la chambre où dormait seule madame Elliott. Elle avait l'habitude de lire après s'être mise au lit, à l'aide d'une lampe placée près du lit, et une ou deux fois elle s'était endormie laissant la lampe allumée. L'impression générale est que le feu a dû être causé par la lampe qui contenait l'huile de charbon et qui a dû être renversée par accident. Selon toutes les apparences, madame Elliott devait être endormie, car l'on n'entendit aucun bruit et ses restes calcinés furent trouvés dans la cave justement au-dessous de l'endroit où se trouvait son lit. Lorsque M. Elliott, qui dormait dans une autre partie, découvrit que la maison était en feu, il était déjà trop tard pour pénétrer dans la chambre où était son épouse. Le corps de la défunte a été transporté en cette ville mercredi soir et enterré ici le lendemain.

M. Elliott a perdu presque tous ses effets, qui n'étaient pas assurés. La bâtisse appartenait à madame Teape et était,

croys-nous, assurée dans la compagnie d'Assurance Agricole.—Le *Pionnier de Sherbrooke*.

Byrne, célèbre avocat de San-Francisco, vient de mourir, laissant un million à plusieurs légataires désignés dans son testament. Ils se préparaient à entrer en possession de l'héritage de M. Byrne, décédé, comme on le supposait, célibataire et sans héritiers directs.

Une opposition tout à fait inattendue a été faite à la mise en possession. M. Byrne aurait épousé, en 1854, une actrice alors en vogue, Miss Mathilde Héron, et cette dernière se présente aujourd'hui héritière, aux termes de la loi du pays, de la moitié de la fortune laissée par le défunt.

Ce mariage est authentique. M. Byrne était un des admirateurs de l'actrice et s'unit avec elle, par les liens sacrés du mariage, devant un prêtre catholique, à San-Francisco, le 10 juin 1854. La lune de miel ne fut pas de longue durée: le lendemain de son mariage, que l'on tenait secret, pour ne pas porter préjudice à ses succès de théâtre, Miss Héron partait pour Panama, où l'appelaient un engagement. Il était convenu que les époux se retrouveraient au bout de six mois à New-York.

Hélas! M. Byrne attendit vainement, miss Héron avait oublié son adorateur, et se laissait emporter par le tourbillon des fêtes et des plaisirs, comme si elle n'eût pas engagé son cœur.

M. Byrne apprit bientôt la conduite plus que légère de son épouse; et voyant tous ses rêves de bonheur détruits, il se livra entièrement à sa profession, qui lui procura la célébrité, la fortune, mais ne put guérir la blessure qu'il avait reçue. Il avait défendu que l'on prononçât jamais devant lui le nom de l'infidèle, qui, du reste, avait bientôt échangé son nom contre celui de Mme Stoepel.

La malheureuse s'était éprise d'un aventurier. Elle épousa un homme avide de l'argent qu'elle gagnait. Elle connut bientôt le vrai motif qui avait poussé M. Stoepel à l'épouser, et elle lui abandonna tous les bénéfices qu'elle avait réalisés: son cœur fut brisé et son talent baissa. Elle ne savait plus plaire au public; il lui fallut quitter le théâtre et donner des leçons pour vivre. Elle supporta ses épreuves sans se plaindre; son malheur était mérité. On ne savait même plus qu'il y eût une miss Héron qui avait fait remplir les théâtres de l'Est, du Sud et de l'Ouest.

A la nouvelle publiée par les journaux de la mort de M. Byrne, elle s'est mise en route pour San-Francisco. Elle vient réclamer l'héritage de celui qu'elle a trompé, sacrifié. Mais comment échappera-t-elle à la loi contre la bigamie? Si elle n'était pas divorcée, comment a-t-elle pu épouser M. Stoepel? Et si elle a divorcé, elle n'a pas droit à l'héritage.

Une jeune femme nommée Johanna Navin, résidant à Oldham, a succombé aux blessures que lui avait infligé un nommé James Flynn. Depuis longtemps elle était en garde contre cet homme dont elle redoutait la brutalité.

En entrant chez elle dernièrement, elle trouva Flynn assis près du feu. Les voisins furent attirés par les cris des deux enfants de la femme. Un voisin voulut empêcher Flynn de la maltraiter, mais le monstre n'en continua pas moins ses brutalités jusqu'à ce que sa victime ne fut plus qu'un cadavre. Flynn a été emprisonné.

M. ROUHER.

Il y a bien peu de choses de changées dans la personne ou dans les manières de l'ancien président du Sénat. Il a peut-être un peu perdu de cet embonpoint excessif qui menaçait de l'envahir absolument. Ses traits ne sont ni vieillis ni fatigués. Le front est toujours haut et puissant, la bouche dédaigneuse et la mèche traditionnelle orne toujours son crâne, tolérant de droite à gauche. Assis au troisième banc à droite, il n'a plus de ces poses singulièrement américaines qu'il se permettait lorsqu'il représentait et concentrait en lui, le pouvoir souverain au Corps législatif, plus encore, le pouvoir personnel qu'il exerçait en souverain. Il écoute bien encore, le dos appuyé à son banc, la tête rejetée en arrière, habitude qu'il partage d'ailleurs avec M. Gambetta, mais il ne dort plus la tête appuyée sur ses mains. Il a également renoncé à cette fameuse calotte de velours dont on consultait jadis les mouvements et l'agitation comme un baromètre infallible.

COMBIEN NOUS DEVRIONS ÊTRE RECONNAISSANTS.—Presque tous les désordres du corps humain peuvent être distinctement retracés dans l'impureté du sang. La purification de ce fluide est le premier pas vers la santé. La médecine Indienne universelle connue comme Grand Remède et Pillules Shoshonées, se recommande d'elle-même à l'attention de ceux qui souffrent. Aucune conséquence nuisible ne peut résulter de son usage. Aucune erreur ne peut être faite en l'administrant. Dans les cas de Scrofule, bronchites, indigestion, dyspepsie, maux du foie et des poumons, rhumatisme, les effets les plus bienfaisants ont été et doivent toujours être obtenus au moyen de la puissance efficace de cette Médecine Indienne sur le système. Les personnes dont la vie a été rendue à l'aisance, à la vigueur et à une parfaite santé par le Grand Remède et Pillules Shoshonées après l'infructueux essai de tous les remèdes pharmaceutiques, attestent ce fait. 3-22e

MARCHÉ DE MONTRÉAL.

30 MAI.

Farine de blé, cité, par 100 lbs.	\$3.35 à \$3.40
Farine d'avoine, en quart.	5.25 à 5.40
Farine de blé d'Inde, en poche.	1.30 à 1.40
Sarrasin.	2.25 à 2.30

Marché aux viandes, hausse sur le bœuf.—Tous les autres marchés relativement tranquilles—excepté le marché aux œufs qui est à la veille de subir une hausse assez forte par suite de l'exportation à New York.

Les annonces de naissance, mariages ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

En cette ville, le 21 courant, la dame de M. Isidor: Côté, stéréotypé, un fils.

DÉCÈS.

En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 9 ans, Dame Marie-Virginie Gérard, épouse de J. P. Dumase Philon, Ecr., marchand, après une maladie de quelques heures, soufferte avec une patience héroïque. Sa mort fut digne de sa vie angélique.

A St. Patrice de Tingwick, le 23 courant, à l'âge de 10 ans, Marie-Stéphanie-Eugénie, fille de Elisée Noël, Ecr., N. P.

A Yamachiche, le 10 courant, Wilfrid Dufresne, Ecr., agent de "l'Opinion Publique" à l'âge de 29 ans et deux mois, après une maladie soufferte avec une patience toute chrétienne. Requiescat in pace.

\$30,000 valant de Hardes Faites.
 DRAPS, TWEEDS, CASIMIRS FRANÇAIS ET ANGLAIS
 NOUVELLEMENT IMPORTÉS
 A 20 POUR CENT
 AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE.
 Venez et jugez.
 L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande
 variété de Chemises, Coles, Collets, etc., etc.
 A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.
R. DEZIEL,
 31—RUE ST.-JOSEPH.—131
 Toute commande sera exécutée avec goût et prompti-
 tude. 3-22 zz

A. BELANGER
 MAGASIN DE
MEUBLES
 276, Rue Notre-Dame
 3-22 zz MONTRÉAL.

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE.
 (Établies en 1828.)
CHARLES GARTH & CIE.
 MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS.
 Cuivre à l'usage des plombiers et d'ingénieurs et
 ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à
 cuivre et à fer, etc., etc.
 Toutes sortes d'ouvrages pour Raffinerie de sucre,
 distilleries, brasseries, appareils de gaz et à l'eau.
 On entreprend aussi de faire chauffer les bâtiments
 publics et privés, les conservatoires, les serres, etc.
 par le moyen de l'appareil de la vapeur ou air chaud.
 Bureau et Manufacture
 No. 536 à 542, RUE CRAIG,
 MONTRÉAL,
 77 Rue St. Jacques.
CHARLES GARTH,
JAMES MATTHEWSON,
H. M. GARTH. 3-22 zz

AVIS est par les présentes donné, qu'appli-
 cation sera faite, au Parlement du Canada
 durant la présente session pour donner pouvoir au
 chemin de fer de Colonisation du Nord d'étendre sa
 ligne, depuis Hull sur la rive Nord, de l'Ottawa, jus-
 qu'à Mattawa, ou à tel autre point qui pourrait être
 plus convenable pour atteindre le terminus du che-
 min de fer Canadien du Pacifique.
HUGH ALLAN,
 Président.
 3-22 zz

LIVRES POUR PRIX.
BIOGRAPHIES ET PORTRAITS
 PAR
L. O. DAVID.
 1ÈRE SÉRIE.

Mgr. Plessis
 Mgr. Bourget
 M. Desaulniers
 Papineau
 De Salaberry
 Lafontaine
 Morin (A. N.)
 Vallières
 Papin
 Chauveau
 Biographie et Portrait de cha-
 cun de ces hommes, publiés sé-
 parément dans un livre de 40 à
 50 pages, sur papier glacé, et bro-
 chés.
 Prix: 20 cents au détail, ou
 \$2.00 la douzaine au gros.

2ÈME SÉRIE.
 Ces trois biographies avec por-
 traits, sont réunies dans un vo-
 lume de 120 pages, avec jolie car-
 tonnage en toile et en papier gau-
 frés de différentes couleurs.
 Prix: 40 cents au détail ou
 \$4.00 la douzaine au gros.

3ÈME SÉRIE.
 Ces six biographies forment 3
 volumes de 70 à 80 pages conté-
 nant chacun deux biographies
 avec portraits tel qu'indiqué en
 marge, avec cartonnage en toile
 et en papier gaufrés, de diffé-
 rentes couleurs.
 Prix: 30 cents au détail, ou
 \$3.00 la douzaine au gros.

Les ordres pourront être envoyés à L. O. DAVID,
 bureau de l'Opinion Publique, Montréal. 3-21 tf

LAURENCELLE & VARY.
 FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT
 Pour Dames et Messieurs.
 CHAUSSURES FAITES A ORDRE.
 Importateurs de Chaussures Anglaises et Fran-
 çaises de première qualité.
 Ont constamment en mains des chaussures à se-
 melle de Liège, etc., etc.
 No. 303, RUE NOTRE-DAME.
 2-31zz

L. E. BEAUCHAMP & CIE.
 89 RUE NOTRE-DAME 89
 MONTRÉAL.

L'ENSEIGNE de la BOULE ROUGE, ont
 toujours en mains un grand assortiment de
 marchandises sèches de goût et de fantaisie—de
 plus chapeaux pour enfants, dames et messieurs,
 rubans, plumes, fleurs en gros et en détail.
 Un tailleur et des modistes d'expérience sont at-
 tachés à l'établissement.
 3-18 tf L. E. BEAUCHAMP & CIE.

MANUFACTURE CENTRALE DE MARBRE.
 61—RUE ST ALEXANDRE—61
 (Vis-à-vis l'Église Saint-Patrice.)
TANSEY & O'BRIEN,
 SCULPTEURS.
 MANUFACTURIERS de toutes sortes de
 monuments en pierre et en marbre, devant de
 cheminées, dessus de meubles, marbres pour plom-
 biers, Autels, etc., etc. 3-14 f

J. H. WALKER,
 GRAVEUR SUR BOIS,
 A déménagé au
 No. 97, RUE SAINT JACQUES,
 Coin de la Côte de la Place
 d'Armes,
 Dans la bâtisse de l'Associa-
 tion d'Ecosse sur la Vie. 3-21 f

O. DESMARAIS,
 PHOTOGRAPHE.
 Coin des rues Craig et St. Laurent,
 MONTRÉAL.
 On prend des photographies de toutes grandeurs.
 Photographies encadrées à bon marché. 3-20zz

POUDRE ALLEMANDE,
 SURNOMMÉE
THE COOK'S FRIEND
 NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ
 TOUS LES ÉPICIERIS RESPECTABLES. 2-33zz

F. X. BEAUCHAMP,
 (Successeur de D. Smilie.)
 BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE
PIERRES PRECIEUSES.
 134—RUE ST. FRANCOIS-XAVIER—134
 2-45zz MONTRÉAL.

RÉFRIGÉRATEURS PATENTÉS
 DE
MEILLEUR & CIE.

CES RÉFRIGÉRATEURS ont des amélio-
 rations qui les rendent supérieurs à tout autre
 et ont obtenu le premier prix à l'exposition l'année
 dernière.
 Parmi le grand assortiment de poêles de cuisine
 se trouve le "Prince Arthur," adapté à tout espèce
 de combustibles et qui mérite l'attention du public.
 Nous avons en main une grande variété de cou-
 chettes de fer battu, et attendons prochainement un
 nouvel assortiment considérable.
MEILLEUR & CIE.
 526 RUE CRAIG.
 3-20 d

AVIS.
LES ABONNÉS DE L'OPINION PUBLI-
QUE trouveront à faire encadrer leurs gra-
 vures à bas prix, chez
N. RHÉAUME,
 75—RUE ST. LAURENT.—75
 2-47 f

SIROP DE GOMME D'EPINETTE
ROUGE DE GRAY.
LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge
 dans les maladies des Poumons et de Gorge,
 tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite
 etc., sont vraiment étonnants. Dans cette prépara-
 tion, toutes les excellentes propriétés de la Gomme
 y sont soigneusement gardées.
 Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous
 les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en
 détail chez le préparateur
HENRY R. GRAY
 PHARMACIEN,
 144 Rue St. Laurent,
 MONTRÉAL.
 2-24zz (Établi en 1859.)

ETABLIS EN 1854.
GEORGE YON,
 Plombier et Ferblantier.
 241—RUE ST. LAURENT—241
 (2ème Porte de la Rue Ste. Catherine.)



GEORGE YON a maintenant à son magasin un
 grand assortiment de Glacières réfrigérantes. Poêles
 de cuisine avec tous les vaisseaux nécessaires
 pour l'usage de la maison, théières, cafetières,
 Boîtes à épices, à thé, à café et sucre. Moules à
 blanc-mange, à gelée et à pâtis. Couteaux, Four-
 chettes et Cuillères. Arrosoirs. Bains de siège,
 Bains de pieds, Bains ovales de toutes les grandeurs.
 Sabotiers pour crèmes à la glace. Toute commande
 pour plomberie, Bains et Water Closets, et ouvrage
 en ferblanc, zinc, tôle, exécutés avec soin. 2-45z

NOUVEL ÉTABLISSEMENT.
TREMPE & GAUTHIER,
 19—RUE ST LAURENT—19
MM TREMPE & GAUTHIER ci-devant
 de la maison Morgan ont l'honneur
 d'informer le public que le 15 avril, ils ont ouvert
 au No. 19 sur la Rue St. Laurent, un magasin de
 marchandises sèches, où l'on trouvera constamment
 un assortiment complet de marchandises et de nou-
 veautés, des meilleurs et derniers goûts.
 M. Trempe ayant passé 14 ans dans la maison
 Morgan offre des garanties d'homme d'affaires.
F. X. TREMPE & S. GAUTHIER.
 Montréal, 8 Mai 1872. 3-20 i

NOUVEAUTÉS!! NOUVEAUTÉS!!!
C. T. BERNIER
VIENT de recevoir par le dernier vapeur
 océanique, 20 caisses de marchandises de
 printemps et d'été pour compléter son assortiment.
 Parmi ces caisses se trouvent deux balles d'in-
 diennes et deux de coton jaune endommagés qu'il
 vendra à grand sacrifice pour argent comptant.
 Venez à bonne heure le matin, et rappelez-vous
 bien du No. 167 Rue St. Joseph, près du Carré
 Chaboillez.
 3-15 m C. T. BERNIER.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855
 MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE,
ALFRED LABARRAQUE & CIE
QUINIUM LABARRAQUE
 Approuvé par l'Académie Impériale de Mé-
 decine à Paris.

Le Quinium Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina.
 Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable: de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.
 Le Quinium Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.
 Le Quinium Labarraque se prescrit avec succès aux personnes faibles et débilitées, soit par diverses causes d'affaiblissement, soit par suite de maladies; aux adolescents fatigués par une croissance trop rapide; aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer; aux femmes en couches et aux vieillards épuisés par l'âge ou la maladie. C'est le meilleur préservatif des fièvres.
 Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.
 Liqueur Concentrée et Titree.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.
 pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manèment si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau
 Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes:
EN BOISSON:—Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIÂTRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE.

EN LOTIONS:—Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DEMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS:—Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE.

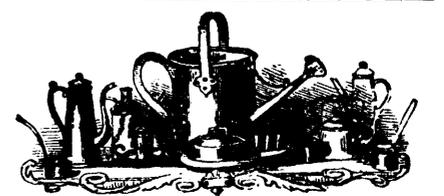
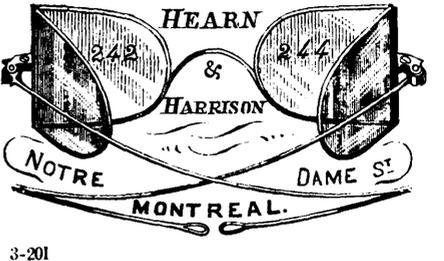
Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.
 Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine
 le 27 Décembre, 1849.

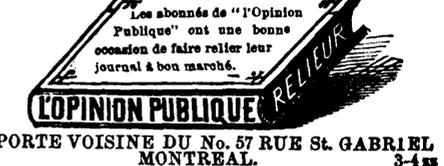
C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:
CASTRALGIES
DYSPEPSIE
PYROSIS
AIGREURS
DIGESTIONS DIFFICILES
CRAMPES D'ESTOMAC
CONSTIPATION
COLIQUES
DIARRHÉE
DYSENTERIE
CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.
PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.
PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.
AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA:
D. VINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec
 3-14 zz



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent.
 T. St. George continuera à prendre des commandes pour pose de tuyaux à gaz et à l'eau, pour couvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournitures à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés.
T. ST. GEORGE,
 98, RUE ST. LAURENT.
 2-24zz

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLIEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



Les abonnés de "l'Opinion Publique" ont une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché.
LOPINION PUBLIQUE RELIEUR
 PORTE VOISINE DU No. 57 RUE ST. GABRIEL
 MONTRÉAL. 3-4zz

DÉPARTEMENT DES DOUANES.
 Ottawa, 3 Mai 1872.
L'ESCOMPTE autorisé sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pour cent.
R. S. M. BOUCHETTE,
 Commissaire des Douanes. tf

"L'Opinion Publique"
 JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
 Publié tous les Jendis à Montréal, Canada,
 Par **GEORGE E. DESBARATS & CIE.**
ABONNEMENT.—\$3.00 par année Aux États-Unis..... 3.50
 Par numéro..... 7 Centimes
 Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.
ANNONCES...... 10 Centimes la ligne pour chaque insertion.
 Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.
 On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.
 Tout semestre commencé se paie en entier.
 Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.
 Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.
 Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration
FRAIS DE POSTE—ATTENTION!
 Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.
 Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

LIBRAIRIE NOUVELLE
ALPHONSE DOUTRE ET CIE.,
 (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.)
 MONTRÉAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveau en
ROMANS, MÉDECINE, MUSIQUE, &c.
 Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5zz

Service des Malles entre San-Francisco, Etats-Unis, et Victoria, Colombie-Anglaise.

AVIS est par les présentes donné au sujet de l'annonce demandant des soumissions pour le susdit service, que le temps fixé pour transmettre de telles soumissions au Maître Général des Postes du Canada, à Ottawa, a été et est par les présentes prolongé du 11me au 25me jour de Mai, 1872.

WILLIAM WHITE,
 Secrétaire.
 Département du Bureau de Poste, }
 Canada, }
 Ottawa, 10 avril 1872. } 3-18 d
 Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.